

CA1
EA925
C12
#46/janv. '79
DOCS

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01029814 2

Canada d'aujourd'hui



Le "train de la Découverte". Page 6.

La voie maritime du Saint-Laurent
Pourquoi la chasse aux phoques?
La lutte contre le sous-développement
Sculpture actuelle

Canada d'aujourd'hui

Sommaire

N° 46. Janvier 1979

La voie maritime du Saint-Laurent 3

Un "train de la Découverte" 6

Pourquoi la chasse aux phoques? 7

A la recherche de l'uranium 9

Sculpture actuelle 11

Contre le sous-développement 12

Les échanges interrégionaux 14

«Le Temps d'une vie» 15

Supplément: les langues officielles

Canada d'aujourd'hui

18 rue Vignon, 75009 Paris

Organe d'information
des ambassades du Canada.

Directeur: Jacques Noiseux.

Rédacteur en chef: Francis Curtil. Conception graphique: Jim Donohue & Associated Ltd, Toronto. Réalisation graphique: Michel Tourtois, Ségeste, Paris.

Le service de Canada d'aujourd'hui peut être fait gracieusement, sur demande. Nos lecteurs sont priés de signaler leurs changements d'adresse (avec code postal); joindre la dernière étiquette d'expédition.

Numéro 46. Janvier 1979

Photos: Office national du film du Canada; Office du tourisme du Canada; Musées nationaux du Canada; West-Baffin Eskimo Co-operative, Cape Dorset; George Hunter; Canada House Gallery, Londres; la Galerie 27, Paris; Carle Delaroché-Vernet; James H. White; Théâtre populaire du Québec.

Imprimé en Belgique par Brepols, Turnhout, sur du papier de fabrication canadienne.

Questions/Réponses

Canada d'aujourd'hui ouvre ici une nouvelle rubrique à l'intention de ses lecteurs. Dans le courrier qu'il reçoit, nombreuses sont les questions posées qui peuvent intéresser un vaste auditoire. Canada d'aujourd'hui répondra désormais à ces questions sous cette rubrique. Il commence avec ce numéro et souhaite que le dialogue ainsi amorcé grâce aux lettres de ses lecteurs puisse être utile à tous.

Langues. *Un lecteur belge voudrait savoir s'il y a des Canadiens qui parlent français à Terre-Neuve.* La province canadienne de Terre-Neuve (officiellement Newfoundland and Labrador) est celle qui compte le moins de francophones, en nombre et en pourcentage. Selon le dernier recensement général du Canada (1971), 9 350 Terre-Neuviens, soit 1,8 p. 100 de la population (522 105 habitants) parlaient le français et l'anglais et 2 295 d'entre eux parlaient le plus souvent le français chez eux. Beaucoup de francophones travaillent dans les mines de fer situées sur le continent, à Wabush et Labrador-City. Ce sont des résidents, souvent temporaires, venus du Québec et du Nouveau-Brunswick. D'autres, les «Franco-Terre-Neuviens», habitent le sud-ouest de l'île, sur les côtes de la baie Saint-Georges et de la péninsule de Port-au-Port. Ils sont pour la plupart d'ascendance acadienne, mais certains d'entre eux descendent de pêcheurs bretons établis au siècle dernier. Enfin, la capitale de la province, St. John's (132 000 habitants), compte deux mille habitants d'origines francophones diverses: Québécois, Acadiens, Saint-Pierrais et Franco-Terre-Neuviens; presque tous parlent surtout l'anglais, même chez eux.

Elections. *Un lecteur de Paris nous reproche d'avoir écrit que le parti québécois est majoritaire à l'assemblée nationale du Québec «bien qu'il n'ait obtenu que 41,1 p. 100 des suffrages» (notre numéro de janvier 1978); il aurait fallu, dit-il, évoquer le système électoral.* Dans nos comptes rendus d'élections, fédérales ou provinciales, nous prenons soin de distinguer les résultats en suffrages des résultats en sièges. En effet, les disparités qu'on observe souvent, au Canada, entre ces deux éléments peuvent égarer le lecteur peu familier du système électoral canadien. D'une part, le mode de scrutin uninominal à un tour donne une prime au candidat arrivé en tête, quel que soit le nombre de ses concurrents. Conçu pour un système politique à deux partis, ce mode de scrutin donne des résultats difficiles à prévoir lorsque le nombre des partis est supérieur à deux (élections "triangulaires" en France). Or la pluralité des candidatures est la règle, au Ca-

nada, et non l'exception. D'autre part, le découpage des circonscriptions, qui peut donner aux électeurs des poids relatifs différents, est lui aussi facteur de disparité. Aux élections québécoises de novembre 1976, le Parti québécois a obtenu 64,5 p. 100 des cent dix sièges avec 41,1 p. 100 des voix, le Parti libéral a obtenu 23,6 p. 100 des sièges avec 33 p. 100 des voix et l'Union nationale 10 p. 100 des sièges avec 18 p. 100 des voix.

Energie. *Un lecteur de Limoges qui, écrit-il, a lu avec beaucoup d'intérêt notre article sur les sables bitumineux de l'Alberta (avril 1978), nous demande «où en est l'extraction du charbon canadien».* Canada d'aujourd'hui a publié un supplément sur les ressources énergétiques canadiennes en avril 1974, un article sur le charbon en juillet 1975 et plusieurs articles sur diverses sources d'énergie en janvier, en avril et en juillet 1977.

Information. *Une lectrice de Rennes nous demande si nous pouvons lui adresser «l'édition anglaise» de Canada d'aujourd'hui.* Réalisée à l'intention des lecteurs des pays francophones, notre publication est rédigée en France et n'est éditée qu'en français. Le ministère canadien des affaires extérieures fait cependant réaliser et diffuser, souvent sous le même titre «Canada d'aujourd'hui», d'autres publications éditées dans la langue du pays et dont le contenu est différent de celui de notre publication: en anglais à Washington, Londres, Canberra et New-Delhi, en espagnol à Mexico, en allemand à Bonn, en néerlandais à la Haye, en arabe au Caire, en japonais à Tokyo.

Centres culturels. *De nombreux lecteurs nous demandent où l'on peut le mieux s'informer sur le Canada.* Indiquons-leur l'adresse du Centre culturel canadien de Paris (5 rue de Constantine, Paris 7) qui dispose d'une importante bibliothèque et a un programme très varié de manifestations culturelles (expositions, conférences, musique, cinéma, etc.), ainsi que le Centre culturel et d'information de Bruxelles (rue de Loxum, 8).

La Voie maritime du Saint-Laurent

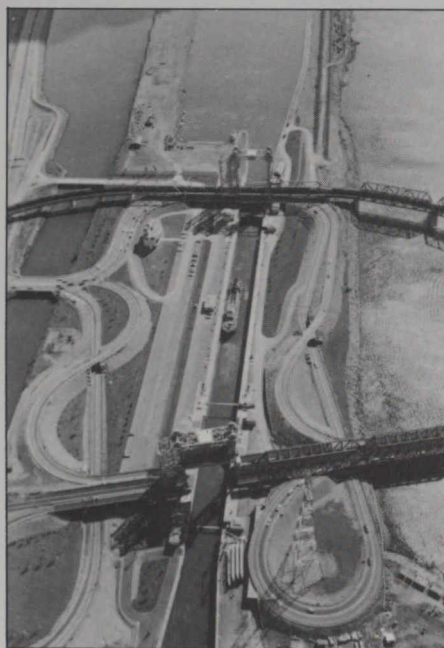
La "porte fluviale du continent" a vingt ans.

■ C'est, cette année, le vingtième anniversaire de la Voie maritime du Saint-Laurent. Elle a en effet été ouverte à la navigation, sur toute sa longueur, le 25 avril 1959.

Le Saint-Laurent constitue, avec les Grands Lacs, une immense voie d'eau naturelle qui s'étend du cœur de l'Amérique du Nord à l'océan Atlantique. Aussi, d'un point de vue historique, a-t-il tout naturellement orienté la première incursion connue des Européens à l'intérieur du continent nord-américain et surtout a-t-il servi de base à l'exploration d'une grande partie de l'Amérique du Nord. Cependant, cette grande voie d'eau présentait, à l'origine, des obstacles redoutables: les rapides de Lachine, à proximité de Montréal; des eaux encore plus tumultueuses plus en amont; une dénivellation de près de cent mètres de la rivière Niagara entre les lacs Ontario et Érié; les chutes Sainte-Marie, plus loin, interdisant tout transport par eau vers le lac Supérieur.

L'idée d'aménager des chenaux pour rendre le Saint-Laurent navigable dans quelques-uns de ces passages difficiles est fort ancienne puisque, dans les premières années du dix-septième siècle, on avait déjà creusé un canal d'un mètre de profondeur entre le lac Saint-Louis et Montréal. Quelques petites écluses furent aménagées par la suite, mais c'est dans la première moitié du dix-neuvième siècle que des travaux de quelque importance furent entrepris: en 1825, le canal Lachine, avec sept écluses permettant de contourner les rapides; en 1829, le premier canal Welland, qui, destiné à contourner les chutes du Niagara, ne comptait pas moins de quarante écluses de bois; en 1845 et 1847, les canaux de Beauharnois et de Williamsburg; en 1850, le second canal Welland, plus profond et comprenant seulement vingt-sept écluses; en 1887, un nouveau canal Welland, le troisième du nom.

Les négociations entre le Canada et les États-Unis en vue d'aménager la voie fluviale du Saint-Laurent et des



Saint-Lambert, à proximité de Montréal: première écluse.

Grands Lacs au bénéfice des deux pays s'engagèrent en 1895. Le gouvernement canadien entreprit de reconstruire, en 1912, le canal Welland. Des travaux gigantesques commencèrent l'année suivante; interrompus par la guerre, ils ne furent achevés qu'en 1932. Ce nouveau canal - le quatrième - peut être considéré comme le premier tronçon de la Voie maritime. Rompant l'équilibre de la voie d'eau (les navires construits aux dimensions du nouveau canal ne pouvant atteindre l'Atlantique à cause des moindres dimensions des canaux de la section du Saint-Laurent), il montrait l'intérêt de l'aménagement d'un chenal en eau profonde sur le Saint-Laurent.

En 1951, le gouvernement canadien prit les devants en créant l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, chargée de construire, d'entretenir et d'exploiter, soit entièrement au Canada, soit de concert avec les États-Unis, une route fluviale à fort tirant d'eau entre le port de Montréal et le lac Érié. En 1954, un accord était conclu avec les États-Unis. Ceux-ci autorisaient les aménagements néces-

saires sur leur territoire dans la section internationale des rapides du Saint-Laurent. En 1959, la Voie maritime était achevée par la mise en service de sept écluses (cinq canadiennes, deux étatsuniennes) et ouverte à la navigation sur toute sa longueur.

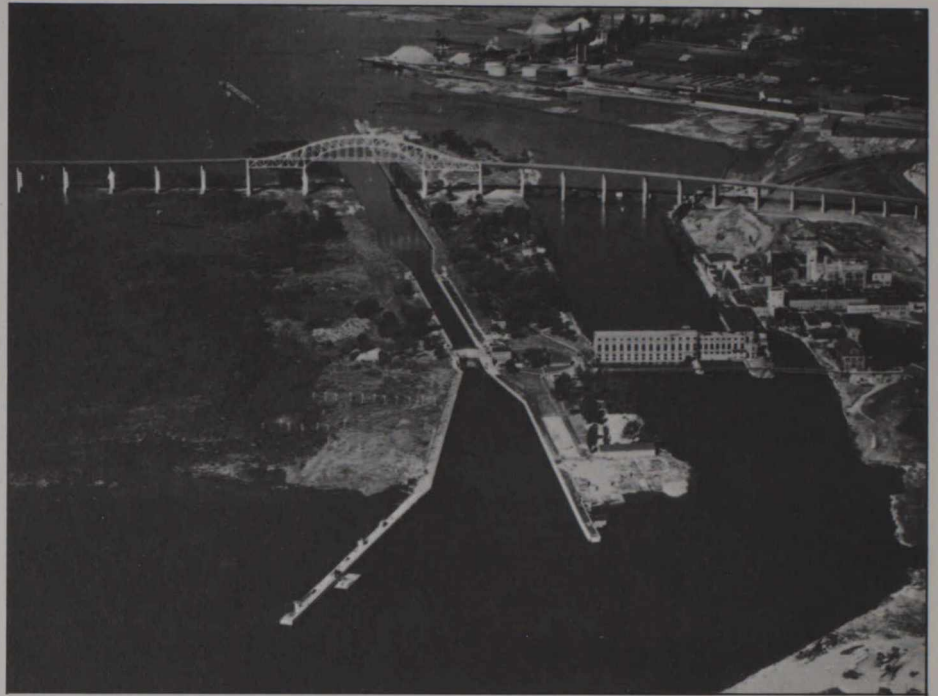
La Voie maritime du Saint-Laurent se déploie sur trois mille sept cent soixante-dix kilomètres. Les bateaux venant de l'Atlantique entrent dans la voie navigable intérieure par le golfe du Saint-Laurent et parcourent un peu plus de mille kilomètres pour atteindre l'embouchure du fleuve à Pointe-au-Père. La Voie maritime proprement dite commence à Montréal, à quelque cinq cents kilomètres à l'ouest de Pointe-au-Père. A l'entrée, le niveau du fleuve est d'environ 6 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les bateaux contournent les rapides de Lachine en se hissant de quinze mètres au-dessus du port de Montréal, grâce aux écluses de Saint-Lambert, en face de Montréal, et de la côte Sainte-Catherine, à une quinzaine de kilomètres en amont. Ils traversent ensuite le lac Saint-Louis, puis passent dans le canal de Beauharnois, où deux écluses les soulèvent de vingt-quatre mètres jusqu'au lac Saint-François. En amont du lac, ils entrent dans la partie internationale de la Voie maritime. Ils sont hissés de plus de vingt-cinq mètres jusqu'au lac Saint-Laurent, fait de main d'homme, grâce à deux écluses étatsuniennes situées près de Massena (Etat de New-York). A l'extrémité ouest du lac, l'écluse canadienne d'Iroquois donne accès au lac Ontario. Les bateaux franchissent les eaux libres du lac sans rencontrer d'obstacle, mais au bout ce sont les chutes du Niagara.

Les navires engagés dans la Voie maritime empruntent alors le canal Welland. Une série de sept écluses très rapprochées dans les douze premiers kilomètres les élèvent d'une centaine de mètres jusqu'à la hauteur du lac Érié, leur permettant de franchir l'escarpement du Niagara. Peu après la septième écluse, les bateaux parcou-

La voie maritime du Saint-Laurent

rent environ treize kilomètres dans le canal de contournement de la ville de Welland, inauguré en 1973, pour atteindre la huitième et dernière écluse, une écluse de garde, peu profonde, située près de Port-Colbourne, sur le lac Érié. Les navires mettent en moyenne douze heures pour parcourir les quarante-cinq kilomètres du canal Welland. Poursuivant leur route, ils traversent les lacs Érié, Huron et Michigan. Pour accéder au lac Supérieur – à Thunder-Bay, tête du lac du côté canadien, et à Duluth Superior, tête du lac du côté des Etats-Unis – ils franchissent l'une des quatre grandes écluses étatsuniennes ou l'écluse canadienne, plus petite, de Sault-Sainte-Marie. De l'Atlantique jusqu'au lac Supérieur, l'élévation est de cent quatre-vingt-trois mètres, hauteur d'un immeuble de soixante étages. La Voie maritime est exploitée pour la partie canadienne (cinq écluses entre Montréal et le lac Ontario, les écluses de Welland et l'écluse de Sault-Sainte-Marie) par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, qui relève du ministre fédéral des transports, alors que les écluses étatsuniennes de la section internationale sont administrées par la Saint Lawrence Seaway Development Corporation.

Que transporte-t-on sur la Voie maritime? De l'aval vers l'amont, surtout du minerai de fer (plus des deux tiers du total des cargaisons) acheminé vers les aciéries de la région des Grands Lacs. De l'amont vers l'aval, des céréales provenant du centre du conti-



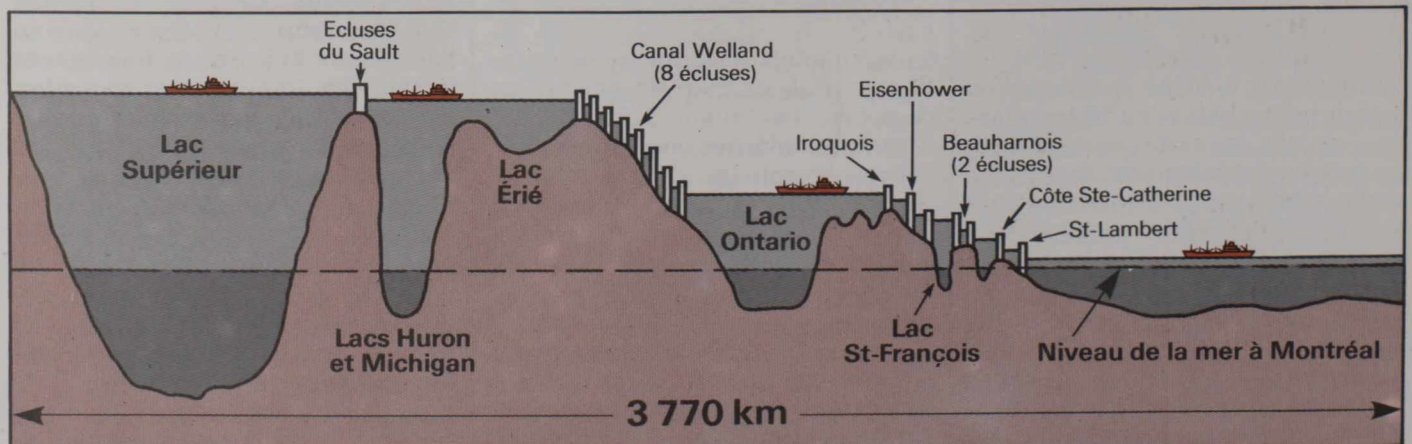
L'écluse du Sault, entre le lac Huron et le lac Supérieur.

ment américain et dirigées vers l'Europe. La Voie maritime sert aussi au transport de produits pétroliers, de produits industriels semi-finis, de produits manufacturés.

Au cours de la saison de navigation de 1977, la plus longue jusqu'à maintenant (267 jours), 63,3 millions de tonnes de marchandises ont été transportées dans la section qui va de Montréal au lac Ontario, soit 16,4 p. 100 de plus qu'en 1976. Les chiffres correspondants pour la section du canal Welland indiquent une augmentation de 11,5 p. 100 par rapport à la saison de 1976, soit 71,5 millions de tonnes. Ce sont les marchandises en vrac qui ont le plus contribué à la hausse du tonnage global. Les grains ont augmenté d'environ 17,5 p. 100

dans chaque section de la Voie maritime pour atteindre 46,9 millions de tonnes, niveau record répondant à une forte demande de blé nord-américain. Le minerai de fer s'est accru de 8,8 p. 100 dans la section Montréal-Ontario, atteignant 22,3 millions de tonnes, tandis que la section du canal Welland connaissait une moindre hausse (2,3 p. 100) avec ses 22 millions de tonnes.

Les cargaisons générales ont aussi marqué une forte progression en 1977. Les 6,8 millions de tonnes enregistrés dans la section Montréal-Ontario ont dépassé de 51,1 p. 100 le total de l'année 1976; dans le canal Welland, une hausse de 63,3 p. 100 a permis d'atteindre 6,2 millions de tonnes. La croissance du trafic semble pouvoir être attribuée à l'importation



accrue de produits sidérurgiques par les Etats-Unis, produits amenés à bord de transatlantiques à destination des ports des Grands Lacs. Le tonnage "conteneurisé" est passé de 290 000 tonnes en 1976 à 410 000 tonnes en 1977.

Les grains transportés sur la Voie maritime proviennent en majeure partie des exportations canadiennes et américaines expédiées des ports des Grands Lacs à destination de l'Europe occidentale et de l'Union soviétique. Le mouvement des grains est effectué soit par des navires hors mer jusqu'aux ports du bas Saint-Laurent, les cargaisons étant alors transférées dans des silos d'où elles sont transbordées sur des transatlantiques qui les dirigeront vers l'Europe, soit directement outremer par des transatlantiques (1).

Welland et 78,3 millions de tonnes dans la section de Montréal au lac Ontario, le grain et le minerai de fer continuant à dominer le trafic.

Avant l'achèvement de la Voie maritime, les produits d'exportation et d'importation devaient être acheminés de l'intérieur du continent vers l'Europe, et vice-versa, en partie par eau et en partie par terre, ce qui réclamait beaucoup de manutentions et grevait les prix. Actuellement, un transatlantique qui emprunte la Voie maritime sur toute sa longueur peut transporter une tonne de marchandises en vrac de Chicago à Liverpool pour un prix inférieur à celui d'une tonne de fret par voie terrestre de Chicago aux ports de la côte est. Les marchandises du centre du continent nord-américain atteignent directement l'Europe ou d'au-

les industries lourdes et les industries de pointe, beaucoup plus stables, plus rentables aussi, que la production de pâtes et papiers, par exemple, qui est la principale industrie de l'est du Canada. Estimant nécessaire de tenir compte de cette structure économique de l'Amérique du Nord, M. Jean-Claude Lasserre, professeur de géographie à l'université de Montréal, insiste avec force, dans une thèse récente consacrée à l'axe laurentien, sur les relations qui unissent la vallée du Saint-Laurent à tout l'espace environnant (2). Dans cette optique, étudier la vallée du Saint-Laurent sans la replacer dans son contexte nord-américain serait un contresens géographique qui porterait à considérer la province de Québec comme une sorte d'île, conception d'ailleurs fréquente au Québec, alors que les liens de cette province avec son cadre continental sont essentiels. M. Lasserre observe que le Saint-Laurent fonctionne essentiellement en tant que grande porte fluviale du continent et sert d'abord les besoins du centre du continent nord-américain, en particulier la région des Grands Lacs.

S'il est vrai que ce sont l'Ontario et le nord-est des Etats-Unis qui, désormais, organisent en fonction de leurs besoins la partie orientale du continent et si l'on veut bien s'interroger sur le potentiel que représente le grand couloir de circulation qu'est la Voie maritime, les possibilités d'initiatives économiques le long de cette voie d'eau apparaissent à l'évidence. On voit aussi le rôle de pivot que pourrait jouer, à condition que soit mis sur pied un service efficace de répartition des conteneurs entre les ports des Grands Lacs et Montréal, la métropole québécoise, ville-seuil et point de passage obligé, à l'est, vers le cœur économique de l'Amérique du Nord. Envisagée sous cet aspect, la Voie maritime du Saint-Laurent, outre sa fonction de grande voie de commerce international ouvrant au trafic transatlantique les lacs de l'intérieur du continent, ne pourrait-elle pas ouvrir aussi de nouvelles perspectives de développement régional?



Le lac Saint-Louis, formé par le Saint-Laurent.

Le mouvement du minerai de fer le plus important s'effectue sur la Voie maritime des mines du complexe Québec-Labrador vers les grandes aciéries de Hamilton, en Ontario, et vers les ports américains des Grands Lacs en amont du canal Welland, où se trouvent les principales aciéries (Déroit, Cleveland, Chicago).

On estime généralement que le trafic de la Voie maritime devrait augmenter en moyenne de 2,5 p. 100 par an jusqu'en 1990. Il atteindrait alors 92,6 millions de tonnes dans le canal

tres points du monde sans autre opération que celle du chargement au point de départ. La Voie maritime a donc donné au commerce international une nouvelle dimension.

Elle a aussi fait prendre conscience de la dominance économique, en Amérique du Nord, du centre du continent, qu'il s'agisse d'agriculture, de production industrielle ou d'emploi. C'est dans la région des Grands Lacs (en Ontario et dans le nord-est des Etats-Unis) que se trouvent concentrées, en d'impressionnants complexes,

1. Au Canada, les navires hors mer sont couramment appelés navires de lac (*lakers*, en anglais) tandis que les transatlantiques sont appelés, d'une façon plus large, océaniques.

2. Thèse intitulée *l'Homme et le Saint-Laurent*, 1200 pages.

Un «train de la Découverte»

Quatorze wagons d'histoire vivante.



■  Etrange train que celui qui, l'été et l'automne derniers, s'est arrêté pour quelques jours en gare de Kingston, de Montréal, de Halifax, de Moncton, de Québec, de Toronto, de Vancouver et d'une douzaine d'autres grandes villes canadiennes! Imaginez donc: un long convoi mené par une locomotive d'avant-guerre tirant dix-neuf wagons frais peints de blanc, bariolés de rouge vif et coiffés d'un dôme argenté, un convoi qui s'annonce en sifflant dans un nuage de vapeur. Un train de fête assurément? Non pas, un train-musée.

Une initiative des Musées nationaux, qui ont l'imagination fertile. Après les muséobus, le musée-roulotte et l'expo-mobile, voici le «train de la Découverte» qui, au cours des cinq années à venir, sillonnera le Canada de l'Atlantique au Pacifique, faisant halte dans une centaine d'agglomérations pour permettre aux Canadiens de toutes les contrées de découvrir le passé et même le présent de leur vaste pays qu'ils connaissent en général bien partiellement. Une exposition itinérante, alors? Oui. Avec un arsenal de textes, de photographies, de tableaux statistiques? Beaucoup mieux que cela. Pas de commentaires. Pas de chiffres. Vous vous promènerez d'une plage de l'Atlantique au détroit de Béring en reculant dans le temps de seize mille ans, comme si vous y étiez, vous aurez quelquefois froid, vous entendrez le cri des oiseaux, vous saisi-

rez un bruit d'animal, vous humerez des odeurs, vous verrez une famille iroquoise d'avant la colonisation vaquer à ses occupations domestiques, une petite fille d'Europe centrale entrer à l'école il y a cent ans, des soldats anglais et français vieux de deux siècles en rang de bataille et des gens devant leur télévision. - Expliquez vous. Le train de la Découverte dispose de quatorze voitures d'exposition. Dans les trois premières, quelques foulées vous permettent de prendre un contact physique avec les huit grandes régions géographiques du Canada, car l'environnement concret a été reconstitué de façon sensorielle, affectant la vue, l'ouïe, les sensations thermiques et même l'odorat du visiteur. Dans les dix voitures suivantes, on quitte la géographie pour l'histoire. Tous les jalons importants en sont marqués de façon vivante par des tableaux animés par des personnages de cire. Ainsi la seconde de ces voitures, consacrée aux Indiens et aux Inuit (Esquimaux) de l'Arctique au moment de leur premier contact avec les Européens, offre plusieurs scènes: la vie d'une famille iroquoise dans une maison traditionnelle fidèlement reproduite, ou encore un chaman vêtu d'une peau d'ours et muni de ses accessoires magiques dans sa grotte. Un tapis roulant emmène le visiteur de scène en scène à travers le temps, lui faisant revivre l'histoire du Canada. La troisième voiture parle de la Nouvelle-France et de la traite des

fourrures, la quatrième des conflits, des débuts de l'Amérique du Nord britannique jusqu'à la Confédération, la cinquième retrace la vie des immigrants, leurs difficultés, leur installation dans le pays, la sixième montre le travail des pionniers, les premières cultures, l'exploitation minière, les pêcheries. Les trois derniers wagons "historiques" sont consacrés l'un à l'économie urbaine, aux villes-champignons des années 1912-1914, à l'industrialisation, un autre à la dernière guerre, le dernier à la vie quotidienne au Canada maintenant. Mais le plus étonnant, c'est la dixième voiture. Un énorme tuba tout bosselé, bringuebalant et réparé à la va-comme-j'te-pousse joue tandis que de petits personnages, qui symbolisent sans doute la diversité du Canada, s'agitent et dansent en tout sens. C'est fou, c'est échevelé, ça déborde de joie. N'avais-je pas raison? C'est un train de fête.



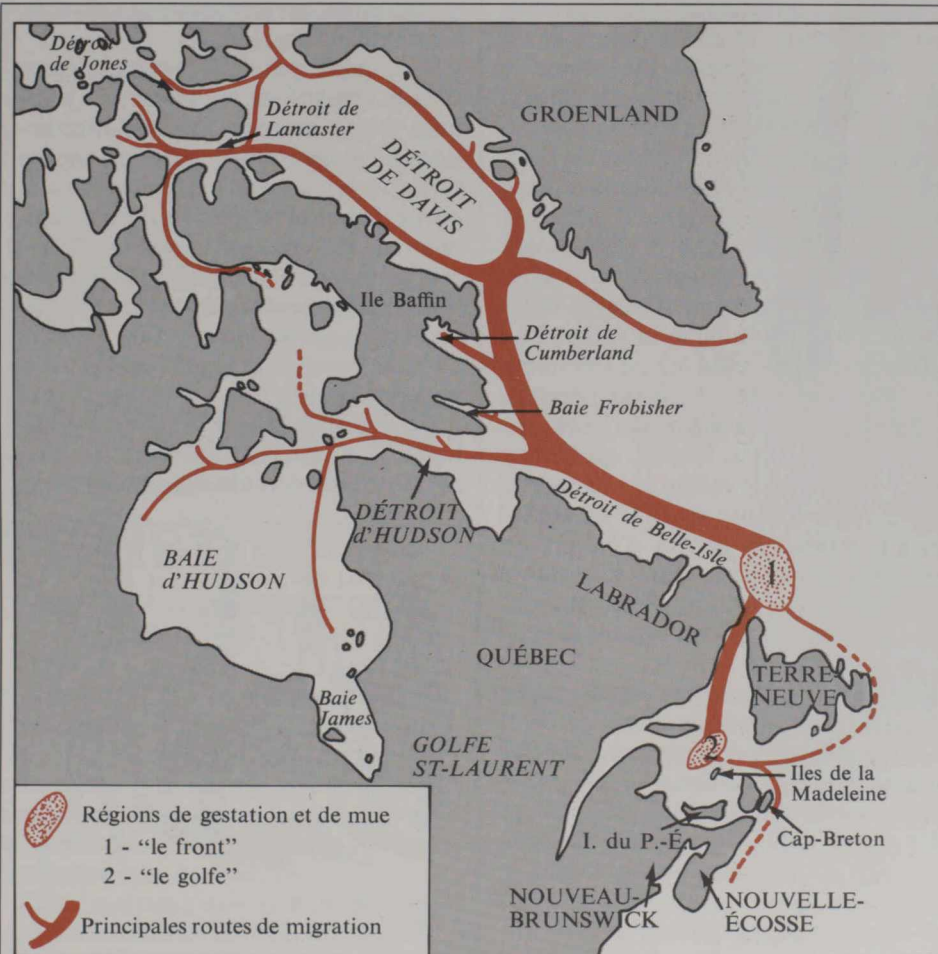
Soldats français et soldats anglais: les guerres du dix-huitième siècle.

Pourquoi la chasse aux phoques?

L'écologie et l'économie régionale.

■ En 1964, une campagne internationale se développait pour interdire la chasse aux "bébés phoques", dénoncée comme un carnage cruel et menaçant pour la survie de l'espèce. Depuis cette époque, et bien que les opposants irréductibles à la chasse aux phoques veuillent l'ignorer, les données du problème ont bien changé au Canada. Le gouvernement fédéral a pris des mesures pour humaniser la chasse et protéger les phoques, interdisant la chasse à partir d'aéronefs, réglementant les méthodes d'abattage, contingentant les prises. Ces dispositions, le gouvernement entend les maintenir sans aller jusqu'à interdire temporairement la chasse, comme le Conseil de l'Europe l'a préconisé il y a un an pour le Groenland. Il estime en effet qu'une chasse aux phoques réglementée de manière à préserver l'espèce et à assurer des méthodes humaines de chasse se justifie par des considérations à la fois d'ordre économique et écologique: pour les populations de Terre-Neuve et des îles de la Madeleine (Québec) qui connaissent, à la fin de l'hiver, un taux de chômage avoisinant 20 p. 100 et dont le revenu moyen est très faible, la chasse aux phoques constitue en effet une ressource naturelle et traditionnelle d'une valeur appréciable. Ce type de chasse est d'autre part nécessaire pour maintenir un écosystème équilibré, car l'augmentation incontrôlée du nombre des phoques, à laquelle conduirait l'abolition pure et simple de la chasse, menacerait les stocks de poissons, déjà victimes de la surexploitation et de la pollution.

Peut-on actuellement soutenir que les phoques dits du Groenland sont menacés d'extinction au Canada? Ces animaux, qui vivent dans les eaux arctiques et subarctiques de l'Atlantique Nord, se rencontrent en grand nombre, chaque hiver, sur les glaces flottantes qui descendent vers le golfe du Saint-Laurent et le long des côtes de Terre-Neuve. A la fin de février et au début de mars, les adultes se réunissent pour mettre bas sur les glaces du Saint-Laurent, à l'ouest des îles de



Régions de gestation et de mue et principales routes de migration des phoques du Groenland.

Madeleine et au large du Labrador. La femelle donne naissance à un petit par portée. La population des phoques du Groenland qui hivernent sur la banquise, au large des côtes canadiennes, est estimée à 1,25 million de têtes et on prévoit pour 1985 un troupeau d'au moins 1,5 million de têtes. L'espèce n'est donc pas en danger.

Vers 1950, cependant, le troupeau comptait entre 3 et 4 millions de têtes alors qu'il n'en restait plus que 1 million il y a environ cinq ans. Deux raisons expliquent ces chiffres: la surpopulation en 1950, due à la réduction considérable des activités de chasse au cours des années de guerre, surpopulation qui avait d'ailleurs entraîné une détérioration très sensible de la santé

et de la vigueur des phoques; la chasse "sauvage" pratiquée dans le courant des années 1960 par des chasseurs venus le plus souvent de l'extérieur, qui se rendaient sur la banquise par avion. Depuis que la chasse par hélicoptère et par avion a été interdite et qu'un contrôle sévère est exercé chaque année sur le nombre des prises, des quotas ayant été fixés en fonction de l'évolution du troupeau, la population de phoques du Groenland ne s'est pas seulement maintenue, elle s'est légèrement accrue et continuera de s'accroître au cours des prochaines années, conformément au double objectif que se sont fixé les pouvoirs publics: préserver l'espèce et maintenir l'équilibre écologique.

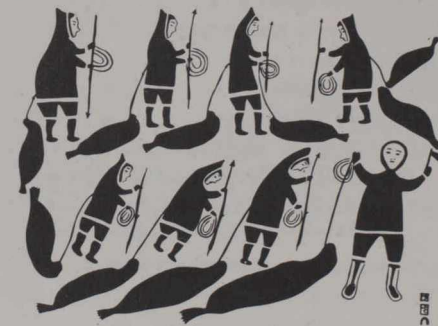
Pourquoi la chasse aux phoques ?

→ Il n'est pas très facile de dénombrer les phoques composant la population qui se reproduit au large des côtes est du Canada, et cela a donné lieu à certains malentendus. L'évaluation se fait normalement à partir d'échantillons qui permettent de déterminer certains facteurs tels que les taux de mortalité, de maturité et de gestation. Une technique récente consiste à utiliser la photographie aérienne à ultra-violet. Encore faut-il, pour qu'elle soit sûre, qu'elle s'appuie sur des relevés complets. C'est ainsi qu'à la suite d'un relevé incomplet effectué en 1975 on a prétendu que moins de petits phoques étaient nés dans la région du Front, au nord-est de Terre-Neuve, qu'il n'en avait été pris cette même année dans la région! On effectua en 1977 un survol plus complet qui permit d'établir un rapport convenable entre le nombre des animaux détectés et celui des animaux réellement présents dans la zone photographiée.

Le premier contingentement, appliqué à la période de chasse de 1971, limitait les prises des bateaux à 200 000 phoques du Groenland et les prises côtières à 45 000. En 1972, le ministère des pêches réduisait le total des prises à 150 000, nombre qui n'a pas varié jusqu'à la fin de la saison de chasse de 1975. Les études scientifiques effectuées cette année-là ayant fait état d'opinions assez diverses sur le niveau des stocks, le total des prises a encore été réduit, en 1976, par mesure de précaution, et ramené à 127 000. En 1977, il a été relevé à 160 000 à la suite d'études qui établissaient que le taux de mortalité naturelle des phoques était de 11 p. 100, très inférieur à ce qu'on pensait. Les prises des bateaux phoquiers ont, par ailleurs, été limitées aux phoques nées en 1977 et l'interdiction de tuer des phoques adultes sur les banquises où ils se reproduisent a été maintenue. Pour 1978, il a été permis d'abattre pendant la saison de chasse (du 10 mars au 24 avril) 180 000 phoques, soit environ 6 p. 100 de plus que l'année précédente (1). Bien que les spécialistes aient calculé que l'on pouvait permettre une pêche plus abondante tout en maintenant la popula-

tion à son niveau actuel, le gouvernement canadien n'a augmenté que très légèrement le quota. Il souhaite en effet que l'accroissement de la population de phoques se poursuive sans créer cependant une surpopulation qui nuirait au stock des poissons vivant dans l'Atlantique au large des côtes canadiennes, car le phoque est gros consommateur de poissons.

L'opinion publique invoque souvent la cruauté de la chasse aux phoques pour en demander l'interdiction. L'image du bébé phoque dépecé vivant sous les yeux de sa mère fait partie de ces stéréotypes qui, heureusement, ne reflètent pas la réalité, mais le mythe. Au Canada, les règlements interdisent au chasseur de tuer un phoque autrement qu'au moyen d'un gourdin de bois franc ou d'un "hakapik", instrument d'origine norvégienne qui joue le même rôle. C'est la méthode jugée la moins cruelle pour le jeune phoque, qui est tué instantanément ou



Chasseurs de phoques
estampe de l'artiste esquimaud Kiakshuk.

au moins rendu inconscient s'il faut lui infliger un second coup mortel. Le chasseur doit également s'assurer que la mort de l'animal est certaine avant que l'écorchement ou le dépeçage soit effectué. Afin de faire respecter les règlements humanitaires de la chasse, chaque bateau phoquier a à son bord un agent des pêches qui a le pouvoir de faire déguerpir tout chasseur qui n'aurait pas respecté ces règlements et de lui retirer son permis. Des agents du ministère chargé des pêches patrouillent aussi dans les zones où les habitants des côtes prennent des phoques. Pour être plus aisément reconnus, les chasseurs doivent porter, sur la glace, l'insigne distinctif qui leur est délivré. En outre, des vétérinaires et des membres de sociétés canadiennes pour la protection des animaux suivent les opérations pour contrôler les techni-

ques d'abattage et effectuer, le cas échéant, des autopsies sur les phoques. Leurs rapports sont mis à la disposition du public.

La chasse aux phoques n'en demeure pas moins une mise à mort, pénible à ce titre comme toute autre chasse. Si on la récuse, il faut, pour être conséquent, récuser la chasse en général. Mais alors, la question est portée au niveau du principe: tuer ou ne pas tuer. Et elle englobe même l'abattage des animaux domestiques, qui sont chaque jour sacrifiés, par des méthodes très semblables à celles par lesquelles on tue les phoques, pour satisfaire aux besoins des hommes. Le sang des bêtes «n'est pas plus beau sur les dalles des abattoirs ou dans la cour des fermes que sur la banquise» (2).


Si le Parlement canadien a voté à l'unanimité, en mars 1977, une résolution réaffirmant le droit des Canadiens de procéder à la chasse aux phoques, toutes mesures étant prises pour la contrôler et la gérer comme on gère les pêches, c'est pour répondre à une double préoccupation. La première est d'ordre écologique: protéger le milieu marin, maintenir cet écosystème en équilibre. Le troupeau de phoques actuel consomme chaque année de 300 000 à 500 000 tonnes de capelans et de 10 000 à 15 000 tonnes de harengs; dans l'ensemble, 1 million de tonnes de poissons et autres espèces marines. Le phoque est un grand prédateur. Si on le laissait se multiplier en le protégeant de façon inconditionnelle, la faune aquatique, déjà soumise à bien d'autres pressions - notamment par la pêche - diminuerait dangereusement et finirait par s'éteindre. La chasse aux phoques du Groenland est donc, dans l'état actuel des choses, une mesure de conservation de la nature, à condition d'être réglementée pour que le troupeau soit maintenu à un nombre de têtes optimal.

L'aspect écologique du problème ayant été ainsi considéré et les méthodes de chasse étant soumises à des règles strictes pour les rendre les moins cruelles possibles, le Parlement a eu pour autre souci, en refusant d'abolir la chasse, de tenir compte de son impact économique et social. → p. 9

1. A ces chiffres s'ajoute un quota annuel de 10 000 phoques attribué aux Inuit (Esquimaux).

2. Citation d'une lettre de M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre, à Mme Brigitte Bardot, 19 janvier 1978.

Les langues officielles et le fédéralisme

 Le gouvernement canadien a la conviction que le Canada ne pourra pas maintenir son unité si le français et l'anglais ne sont pas acceptés et reconnus dans tout le pays comme langues officielles (1). Il rejette l'idée d'un Canada divisé en deux pays unilingues distincts ou en deux régions unilingues opposées à l'intérieur d'un même pays. Bien que différentes en apparence, ces deux solutions aboutissent en fait au même résultat: d'un côté, une province ou un Etat du Québec unilingue francophone, de l'autre le reste du Canada ou un Canada tronqué, unilingue anglophone. Le gouvernement écarte ces solutions avant tout parce qu'elles ne tiennent pas compte de l'existence des groupes minoritaires de langue officielle du Canada. Sur un total de 21,5 millions d'habitants, 1,7 million de Canadiens, soit 8 p. 100 de la population, vivent dans des provinces où, du point de vue des langues officielles, ils sont minoritaires (2). Dans chacune des provinces et dans les territoires, il y a un groupe minoritaire

de langue officielle. Ainsi vivent au Québec 789 185 Canadiens de langue maternelle anglaise, soit 13 p. 100 des habitants de la province. De même, 926 400 Canadiens de langue maternelle française vivent dans des provinces autres que le Québec.

Ceux qui préconisent la division ou la séparation du Canada en fonction de la langue voient, à n'en pas douter, dans l'absorption progressive des minorités la solution à nos difficultés d'ordre linguistique. Le gouvernement fédéral refuse cette division qui conduirait inexorablement le Canada, ou ses parties séparées, à l'uniformité linguistique et à la conformité culturelle. Accepter la division du Canada en fonction de critères linguistiques →

1. *Canada d'aujourd'hui* achève ici la présentation de l'exposé publié par le gouvernement canadien sous le titre *Un choix national: les langues officielles du Canada*. Le compte rendu de la première partie de ce document a fait l'objet du supplément au numéro de juillet 1978 de *Canada d'aujourd'hui*.

2. Ces chiffres et ceux qui suivent sont tirés du recensement général de 1971. Pour ceux du recensement partiel de 1976, voir notre tableau page 7.

ou culturels serait ruiner tout le travail accompli par les Canadiens qui, au fil des années, ont édifié un nouveau pays dans l'acceptation et le respect des différences respectives.

Le principe d'une telle division est inacceptable, car il prive les Canadiens de l'héritage d'un pays. Il dénie aux Québécois un territoire sur lequel ils ont autant de droits que les autres Canadiens, et à ces autres Canadiens une portion du pays sur laquelle ils ont des droits égaux.

Ce principe est inacceptable, enfin, parce que le gouvernement fédéral a la responsabilité de préserver et d'affermir la langue et la culture des Canadiens francophones d'Amérique du Nord, et il entend l'assumer. Pendant bien des années, le gouvernement fédéral a favorisé l'essor et la protection de la langue et de la culture françaises au Canada par l'entremise de ses organismes administratifs et culturels et aussi, dans une large mesure, par les organismes politiques fédéraux. Ceux-ci sont au nombre des meilleurs garants de l'épanouissement linguistique et culturel des Canadiens d'expression française. Les rejeter serait irresponsable. Dans le régime actuel, les organismes fédéraux constituent l'une des principales sources de protection et de promotion de la langue et de la culture françaises au Canada, en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde.

Afin de faire accepter et reconnaître le français et l'anglais comme langues officielles du Canada, le gouvernement fédéral a formulé des principes qui, globalement, constituent une charte des langues officielles du Canada.

La politique des langues officielles prend pour acquis que, compte tenu de l'existence de nombreuses langues au Canada, il y a deux groupes linguistiques principaux auxquels appartiennent tous les Canadiens, indépendamment de leur langue maternelle.

Egalité de statut ne signifie pas que tout Canadien, ni même que la majorité d'entre eux, devra devenir bilingue. Il est souhaitable, bien entendu, que bon nombre de Canadiens apprennent les deux langues. Mais l'égalité de statut ne signifie pas que

le français sera imposé comme langue d'usage à Corner-Brook ou à Annapolis, à Brandon, à Grande-Prairie, à Prince-Rupert ou dans tout autre ville ou village du Canada. Cela ne signifie pas non plus que l'anglais sera imposé comme langue d'usage à Saint-Hyacinthe, à Roberval ou à Sturgeon-Falls ou dans tout autre ville ou village du Canada.

Il y a tout lieu de s'attendre à ce que l'Alberta et la Colombie-Britannique, par exemple, demeurent majoritairement anglophones, l'anglais y étant la langue d'usage, alors même que des droits linguistiques fondamentaux seraient reconnus à leurs petites minorités d'expression française. De même, on peut prévoir que le Québec restera majoritairement francophone, le français y étant la langue d'usage, même si sa minorité d'expression anglaise conserve ses droits linguistiques fondamentaux.

Egalité de statut signifie que la réalité du Canada, ses symboles nationaux et ses institutions communes refléteront la culture et l'histoire de la communauté de langue française aussi bien que la culture et l'histoire de la communauté de langue anglaise et seront perçus comme tels. C'est ce visage que le pays veut se donner. Ce grand projet ne se réalisera pas à l'aide d'une règle à calcul, ni par un amalgame de Canadiens francophones et anglophones en une masse linguistique indifférenciée. Enfin, cette égalité de statut ne sera pas garantie par la mise en œuvre de systèmes, bien qu'il faille soupeser minutieusement les avantages et les difficultés qui naîtront de cette dualité.

Egalité officielle du statut du français et de l'anglais, cela ne veut pas dire que ces deux langues s'ajoutent à bien d'autres au Canada; en fait, elles y jouent un rôle bien particulier. Le français et l'anglais sont les langues de la plupart des Canadiens: 26 p. 100 de la population parlent le français et 67 p. 100 l'anglais. Dix-huit pour cent des Canadiens, soit plus que tous les habitants de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan réunis, parlent uniquement français. Treize pour cent parlent à la fois le français et l'anglais.

Les langues et le citoyen

Les deux premiers principes de la loi sur les langues officielles sont les suivants:

● *Tout particulier a le droit, dans sa vie privée, de parler la langue de son choix.*

● *Le français et l'anglais jouissent d'un statut égal et sont les langues officielles du pays.*

Le premier de ces principes affirme le droit fondamental de tout Canadien d'organiser sa vie privée comme il l'entend. Tout Canadien peut donc s'exprimer dans sa propre langue ou dans toute autre langue, dans sa vie privée et ses affaires personnelles. La politique des langues officielles ne s'applique pas aux relations personnelles ou interpersonnelles.

Le troisième principe adopté par le gouvernement concerne le citoyen Canadien, il s'énonce ainsi:

● *Il est souhaitable que le plus grand nombre possible de Canadiens connaissent les deux langues officielles; ils en retireront un enrichissement personnel qui profitera aussi à la société tout entière. Ces Canadiens de l'une et l'autre langue officielle pourront ainsi plus aisément communiquer entre eux, mieux apprécier leurs modes de vie respectifs et faire office de lien naturel entre les deux communautés linguistiques.*

Ce principe a pour but de montrer combien il est important de créer les conditions qui permettront au plus grand nombre de gens possible d'acquérir, s'ils le désirent, une connaissance de l'autre langue officielle. Ce principe tire sa justification des faits eux-mêmes. Dans tout pays où les circonstances poussent à définir une politique de langues officielles, il serait irresponsable de ne pas inciter les personnes d'un groupe linguistique à apprendre la langue de l'autre groupe. La langue n'est pas le seul moyen, mais, sans doute, le meilleur pour comprendre l'autre, pour entrer dans sa perception de l'existence et partager son univers mental et, finalement, pour le respecter.

La connaissance des deux langues officielles du Canada offre plus d'un avantage personnel. Ces deux langues sont parmi les plus riches et les plus employées de l'Occident. Les connaître, c'est se donner la possibilité de suivre la démarche de l'homme d'aujourd'hui et d'hier jusqu'aux premiers efforts de compréhension et

d'expression de soi. En un mot, cette clé ouvre à l'humanité et à l'universel.

Au Canada, le bilinguisme individuel est bien plus fréquent chez les francophones que chez les anglophones. Ce fait saute aux yeux dans la fonction publique fédérale, mais on le retrouve aussi dans l'ensemble du pays. Il faut encourager fortement les Canadiens d'expression anglaise à apprendre la langue française, sinon les Canadiens francophones continueront d'être les seuls, ou presque, à former le noyau de bilingues si essentiel au pays.

La conséquence de cette disproportion est double. En premier lieu, les Canadiens d'expression française ont l'impression que leurs compatriotes anglophones ne désirent qu'à demi un pays dont la cohésion repose sur l'engagement égal des francophones et des anglophones. En deuxième lieu, la langue française tend à être moins utilisée au Canada, jusqu'à être progressivement reléguée au rang de langue accessoire. C'est peut-être ce qui constitue la pire menace pour le français en Amérique du Nord. Une langue qu'on n'utilise pas dans les activités quotidiennes d'un pays ne pourra se maintenir longtemps dans la vie privée. Si le français n'est pas employé couramment, si, en particulier, il n'est pas une langue des affaires et du pouvoir utilisée par les Canadiens anglophones et francophones, sa survie est gravement compromise en Amérique du Nord.

Bien des Canadiens d'expression française ont tenu ce raisonnement et en sont venus à la conclusion qu'au Canada le bilinguisme est un cheval de Troie, car eux seuls en supportent tout le poids; de ce fait, ils ont le sentiment de renforcer l'usage de l'anglais au Canada et de devenir les artisans de la disparition du français.

Au nombre de toutes les grandes questions qui, en ce moment, se posent au pays, la nécessité de répartir la responsabilité du bilinguisme personnel est des plus pressantes. Aussi le gouvernement estime-t-il important de redoubler ses encouragements aux Canadiens, anglophones notamment, pour que d'eux-mêmes ils acquièrent une connaissance d'usage de l'autre langue officielle. Si, au nombre des bilingues, il y avait autant d'anglophones que de francophones, ce serait là, pense le gouvernement, une proportion réaliste et acceptable.

Les langues et le gouvernement fédéral

La loi sur les langues officielles a été adoptée en 1969, avec l'appui de tous les partis, par le Parlement. Son but était que le Parlement et les institutions du gouvernement traduisent la dualité du Canada. Ce but est défini clairement à l'article 2 de la loi: «L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada».

La loi poursuit en précisant les conséquences pratiques de cette déclaration d'intention. La première est que, au Canada, les particuliers soient, dans la mesure du possible, servis par les institutions fédérales dans la langue officielle de leur choix. A cette fin, la loi demande:

- «que tout document destiné au public, provenant d'une quelconque institution fédérale (Parlement, ministère fédéral, organisme fédéral, société nationale, tribunal, organisme quasi-judiciaire ou administratif créé en vertu d'une loi du Parlement) soit publié dans les deux langues officielles;
- «que toute institution fédérale mette les services existants à la disposition du public et communique avec lui dans les deux langues, d'une part, dans la région de la capitale nationale, à son siège central et, d'autre part, dans ses principaux bureaux de districts bilingues fédéraux, ainsi que dans tout autre endroit où la chose est possible et si la demande est suffisante;
- «que toute institution fédérale fournisse aux voyageurs des services dans les deux langues, sauf si la demande est inexistante ou irrégulière;
- «que les tribunaux fédéraux et les organismes quasi-judiciaires permettent à tout témoin d'être entendu dans la langue officielle de son choix».

Les principes de la politique des langues officielles qui intéressent l'administration fédérale s'inspirent des dispositions de la loi sur les langues officielles et des prescriptions de la résolution parlementaire de 1973. Ces principes sont les suivants:

- *Les Canadiens doivent avoir la possibilité de communiquer avec les organismes fédéraux et d'en recevoir les services dans la langue officielle de leur*

choix; des mesures doivent être prises à cet effet chaque fois que la demande est suffisante.

- *Les Canadiens des deux principaux groupes linguistiques doivent jouir des mêmes possibilités d'emploi et de carrière dans l'administration fédérale et doivent y travailler dans la langue officielle de leur choix.*

- *Les deux principaux groupes linguistique du pays doivent être représentés équitablement dans les services fédéraux.*

Le gouvernement fédéral a fait porter l'essentiel de son effort sur ses propres services. D'aucuns en ont tiré l'impression que la politique des langues officielles ne concerne que la fonction publique fédérale. Or, ce n'est pas le cas. Le gouvernement a adopté de nombreuses mesures et lancé divers programmes dans tout le pays pour la promotion des deux langues officielles et le bénéfice de ceux qui les parlent.

La loi sur la radiodiffusion, votée par le Parlement en 1968, fixe, entre autres, au système canadien de radiodiffusion l'objectif suivant: «tous les Canadiens ont droit à un service de radiodiffusion dans les langues anglaise et française, au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles». De plus, le service national de radiodiffusion assuré par la société Radio-Canada doit être donné en anglais et en français.

Les ministères et organismes fédéraux ont poursuivi ces objectifs. Grâce à cet engagement actif, le Canada est doté d'un système de radiodiffusion qui, de plus en plus, exprime le dualisme du pays et dessert la population de tout le Canada dans les deux langues officielles.

En approuvant les objectifs de la loi sur la radiodiffusion, le Parlement a bien montré qu'il y a accord sur le principe d'un service de radiodiffusion français et anglais; d'ailleurs, le gouvernement croit que la grande majorité des Canadiens partage cette conviction. Ce service est d'importance primordiale pour les groupes minoritaires, et bien peu de Canadiens prétendraient le leur refuser. La politique des langues officielles a, depuis longtemps, donné lieu à des expressions concrètes, par exemple le libellé français et anglais des billets de banque, timbres-poste et chèques du gouvernement, auquel, d'ailleurs,

on ne prête même plus attention. D'autres cas cependant sont moins habituels, par exemple l'étiquetage bilingue des produits alimentaires, des médicaments et autres biens de consommation.

L'étiquetage bilingue est un aspect pratique de la politique des deux langues officielles. Dans un pays doté de deux langues, cet usage n'est que normal, les acheteurs devant comprendre la description affichée sur l'emballage des produits, aliments et médicaments surtout si la marchandise peut présenter un risque pour la santé.

La nécessité de comprendre le libellé d'une étiquette est tout aussi légitime pour un Canadien franco-

phone vivant dans une région anglophone du pays que pour un Canadien de langue anglaise habitant une région francophone. La politique du gouvernement en matière d'étiquetage rend compte de ce fait de la façon la plus simple qui soit. C'est pour cette raison que l'étiquetage bilingue s'applique aux produits vendus dans tout le pays.

Des groupes de consommateurs, des industriels et des importateurs ont exprimé leur mécontentement car, disent-ils, ils en subissent des préjudices dans certains cas. Le gouvernement tiendra compte de leurs remarques, tout comme il l'a fait dans le passé.

Les langues et les provinces

Si l'on examine la façon dont s'est faite jusqu'ici l'application de la politique des langues officielles, il saute aux yeux que le gouvernement fédéral ne peut, à lui seul, en assurer le succès. Pour porter tous ses fruits dans l'ensemble du Canada, cette politique a besoin du concours actif des gouvernements provinciaux.

Dans l'un des secteurs les plus importants, celui de l'éducation, les provinces ont, aux termes de la constitution canadienne, compétence exclusive. Dans d'autres domaines d'une aussi grande importance, comme les tribunaux, les services sociaux et médicaux, ou la culture, les provinces ont autant de pouvoirs et d'influence que le gouvernement fédéral et, dans certains cas même, elles en ont davantage. Ainsi, les provinces ont le pouvoir de choisir la langue de l'administration publique aux paliers provincial et municipal et, à l'exception du Québec, la langue des parlements provinciaux et des comptes rendus de leurs délibérations. Même en ce qui touche la formation des Canadiens qui se destinent à la fonction publique fédérale, les provinces ont un rôle de tout premier plan à jouer.

De nombreuses personnes, dont le commissaire aux langues officielles, ont recommandé de favoriser l'apprentissage des langues par les Canadiens, les jeunes en particulier, plutôt que de maintenir une importante organisation fédérale chargée de dispenser cet enseignement aux fonctionnaires. Depuis 1965, le gouvernement fédéral a affecté des sommes importantes à la création de centres de for-

mation linguistique afin que les Canadiens unilingues postulant un poste bilingue dans la fonction publique puissent apprendre l'autre langue officielle. Ces recommandations ne seront vraiment appliquées qu'avec l'engagement des provinces car, à lui seul, le gouvernement fédéral ne peut rendre totalement justice aux exigences éducatives et culturelles et aux autres droits des deux groupes de langue officielle du Canada. Certes, au cours des années, le gouvernement fédéral a pris un certain nombre de mesures pour inciter les provinces à agir en ces domaines. Mais un engagement ferme de chacun des gouvernements provinciaux est indispensable si l'on veut fournir aux groupes minoritaires des moyens de préserver et de renforcer leur identité.

Le gouvernement fédéral est engagé au service d'un Canada uni dans l'acceptation de la dualité linguistique et de la diversité culturelle. Si les gouvernements provinciaux partagent cet engagement, ils devront, estime le gouvernement fédéral, être prêts à reconnaître, comme condition de la survie du pays, le principe de deux langues officielles jouissant l'une et l'autre d'un statut égal au Canada.

L'acceptation de ce principe ne modifierait donc pas le fait que, dans les provinces du Canada, à l'exception du Québec, la langue d'usage sera l'anglais. Le gouvernement fédéral croit fermement que le français devrait être de façon générale la langue de travail du Québec, comme l'est l'anglais en Ontario, par exemple.

Il y aura, bien sûr, des exceptions à

cette règle, notamment dans le cas des administrations centrales des organismes fédéraux, sociétés d'Etat comprises, de même que dans les services fédéraux de la région de la capitale nationale et les services fédéraux de certaines régions du pays où la demande est suffisante.

Pour traduire dans les faits ce principe de base, le gouvernement fédéral est d'avis qu'il est indispensable que toutes les provinces adoptent le principe suivant:

● *Sauf circonstances particulières qui justifieraient qu'on diffère l'application de ce droit, les Canadiens ont le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix; les services appropriés leurs seront offerts chaque fois que le nombre des élèves sera suffisant.*

Le gouvernement fédéral fournit déjà, à cette fin, une assistance aux provinces. Il est disposé à examiner avec chaque province la forme que pourra prendre son aide pour atteindre l'objectif visé, notamment dans le cas de situations marginales où il faut décider si la population concernée est suffisamment nombreuse pour justifier des mesures spéciales.

Tel qu'il est énoncé, le principe tient compte du problème particulier que pose, dans le contexte actuel, l'instruction des enfants des minorités francophones ou anglophones du pays. Le gouvernement fédéral sait très clairement que, hors du Québec, il n'existe de réelle liberté de choix de la langue d'enseignement qu'à certains endroits du pays. Cette situation de fait, à laquelle viennent s'ajouter d'autres facteurs, a fait naître chez les Canadiens d'expression française un profond sentiment d'insécurité concernant l'avenir de la langue française au Québec et dans l'ensemble du Canada. Même si les avis sont partagés quant à la gravité du péril auquel sont exposées la langue et la culture des Canadiens francophones, ce sentiment n'en est pas moins largement répandu.

Le gouvernement fédéral appuie sans réserve le principe suivant: les Canadiens d'expression anglaise doivent, au Canada, partout où c'est possible, pouvoir envoyer leurs enfants aussi bien dans une école de langue anglaise que dans une école de langue française. De même, les Canadiens d'expression française doivent, au Canada, partout où c'est possible, pouvoir envoyer leurs enfants aussi bien

dans une école de langue française que dans une école de langue anglaise.

Le gouvernement fédéral trouve inacceptable qu'au Canada, parce qu'on leur refuse les services scolaires appropriés ou parce que la loi le leur interdit, des parents soient privés du droit d'envoyer leurs enfants à l'école publique (ou séparée) de leur choix ou, au moins, à une école du groupe de langue officielle auquel ils appartiennent. A ce propos, le gouvernement fédéral fait remarquer que les mesures envisagées par la province de Québec pour obliger les parents de culture française à envoyer leurs enfants aux seules écoles françaises conduiraient à la situation paradoxale où les parents francophones auraient un choix plus limité que les parents anglophones (3).

Quoi qu'il en soit, le gouvernement fédéral estime incompatible avec l'unité du Canada que des citoyens canadiens ne puissent, en se déplaçant d'une province à l'autre, envoyer leurs enfants dans les écoles où l'enseignement est donné dans leur langue. Le gouvernement estime qu'on devrait fournir, là où ils n'existent pas, des services scolaires appropriés aux Québécois francophones qui vont s'installer dans une autre province; les familles anglophones des autres provinces s'installant au Québec devraient également bénéficier de services scolaires appropriés. Le gouvernement admet que certaines situations concrètes puissent rendre difficile l'application de ce principe, mais celui-ci reste acquis.

Le gouvernement comprend fort bien que le Québec sente le besoin d'orienter ses immigrants vers le secteur scolaire de langue française. Pour que cette province demeure à prédominance francophone, et le gouvernement fédéral pense qu'il doit en être ainsi, il serait normal que les nouveaux venus soient incités à se joindre à la communauté francophone et à fréquenter le système scolaire de langue française. Néanmoins, l'idée qu'on les contraigne par une loi à envoyer leurs enfants à l'école française répugne au gouvernement fédéral. De même, il serait préférable que les immigrants puissent bénéficier d'un choix analogue dans les provinces anglophones.

Alors que ces questions délicates sont à l'étude et que les Canadiens cherchent, en toute honnêteté, à créer ou à améliorer les institutions éducatives et autres qui garantiront aux communautés francophone et anglophone du pays des droits égaux et une

3. Les mesures auxquelles il est fait allusion sont entrées en vigueur au Québec en septembre 1977.

même dignité, le gouvernement fédéral accepte que des circonstances particulières puissent contraindre à différer l'application de cet important principe.

On doit reconnaître, à ce propos, que les droits scolaires de la minorité anglophone du Québec ont été et continuent d'être mieux respectés et servis que les droits des minorités francophones d'importance comparable établies dans les autres provinces canadiennes. On mentionnera cependant, en toute justice, que certaines provinces ont, ces dernières années, fait de louables efforts en ce domaine.

Le troisième principe concerne la connaissance de l'autre langue officielle:

● *Il est souhaitable que le plus grand nombre possible de Canadiens connaissent les deux langues officielles du Canada; ils en retireront un enrichissement personnel qui profitera à la société tout entière. Ces Canadiens de l'une et l'autre langue officielle pourront ainsi plus aisément communiquer entre eux, mieux apprécier leurs modes de vie respectifs et faire office de lien naturel entre les deux communautés linguistiques.*

L'acceptation de ce principe implique, aux yeux du gouvernement fédéral, que les provinces considèrent de leur devoir d'offrir des cours de langue seconde aux niveaux pré-collegial et universitaire pour qu'à la fin de sa scolarité chaque étudiant canadien ait eu la chance d'acquérir une connaissance au moins élémentaire de la seconde langue officielle.

Le gouvernement fédéral a conçu de nombreux programmes pour venir en aide aux provinces et leur permet-

tre d'atteindre l'objectif visé par ce principe.

De l'avis du gouvernement, les organismes culturels du pays, publics ou privés, et en tout premier lieu la société Radio-Canada, pourraient jouer un rôle plus important en offrant aux jeunes Canadiens de tout le pays de plus grandes possibilités d'apprendre l'autre langue officielle. Ce faisant, ces organismes, outre l'enseignement de la langue, devraient faire connaître les diverses réalités des deux communautés linguistiques du pays à l'une et à l'autre. Le gouvernement verra avec ces organismes quels moyens prendre pour y arriver.

Enfin, le gouvernement fédéral estime de son devoir de faire valoir, au nom de la population francophone du Québec et des immigrants de cette province, la nécessité de disposer des moyens d'acquérir, s'ils le désirent, une connaissance d'usage de la langue anglaise. Bien des Canadiens francophones du Québec n'emploient jamais l'anglais, et ils continueront vraisemblablement à constituer une fraction importante de la population à ne jamais utiliser cette langue. Par ailleurs, il est notoire que le nombre des Canadiens francophones qui parlent l'anglais est déjà relativement élevé. Il serait toutefois irréaliste de prétendre que l'anglais n'est, en Amérique du Nord, qu'une langue parmi d'autres. Une génération entière élevée dans une telle illusion ne pourrait manquer, à la longue, de se sentir trahie.

Par delà l'acceptation et la mise en œuvre de ces deux principes généraux, le gouvernement fédéral croit que les gouvernements provinciaux

Les minorités linguistiques

L'anglais et le français, par province

(Langues maternelles, recensement de 1976)

	population	minorité	p.100
Terre-Neuve	557 725	2 730	0,5
I. Prince-Edouard	118 230	6 500	5,5
Nouvelle-Ecosse	828 575	36 620	4,4
Nouveau-Brunswick	677 245	222 710	32,9
Québec	6 234 445	798 460*	12,8
Ontario	8 264 465	460 075	5,6
Manitoba	1 021 505	54 390	5,3
Saskatchewan	921 320	26 500	2,9
Alberta	1 838 040	44 025	2,4
Colombie-Britannique	2 466 605	38 110	1,5
Nord (fédéral)	64 450	1 600	2,5

* Anglophones. Les autres chiffres de la colonne désignent des minorités francophones.

voudront examiner avec soin le rôle qu'ils peuvent jouer pour faciliter l'application du principe suivant:

● *Le français et l'anglais constituent un élément essentiel du patrimoine canadien. En conséquence, les politiques gouvernementales, fédérales et provinciales, doivent garantir les conditions du maintien et de l'épanouissement de ce patrimoine linguistique; là où il existe des minorités francophones ou anglophones, les instances publiques, fédérales et provinciales, doivent les inciter à les aider à préserver leur langues.*

Selon le gouvernement fédéral, il incombe à chaque gouvernement provincial d'arrêter les autres mesures intéressant immédiatement les groupes minoritaires de leur province et qui seraient susceptibles d'assurer la promotion de leur langue et de leur culture. La situation de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick est fort différente de celle des autres provinces anglophones. En effet, 97,8 p. 100 des francophones sont concentrés au Québec et dans ces deux provinces. De même, le cas du Québec est unique en ce qu'un important groupe minoritaire de langue officielle a, traditionnellement, détenu une position de force, en particulier dans l'activité économique de la province.

Il ne semble ni convenable ni souhaitable, toutefois, qu'en plus de ces

principes on propose des règles strictes. Avant tout doit primer le respect et la civilité à l'égard de la langue officielle minoritaire et des groupes minoritaires de langue officielle de chaque province. On devrait plutôt prendre des mesures, adaptées aux conditions particulières de chaque province, permettant à ces groupes de prendre part le plus possible à la vie de la province et du Canada, dans leur propre langue officielle.

Dans tout pays, la langue est un instrument essentiel à la vie en société, car elle est un des moyens par lesquels une société se forme et s'organise. Elle structure les lois, l'administration, l'éducation, les relations d'affaires, les transports, les loisirs, les spectacles, les fêtes et tous les autres aspects de la vie en société où il y a communication entre personnes. Elle constitue en outre un des véhicules les plus importants de la culture, des traditions, des sentiments et de la pensée. Comme l'air ambiant, la langue est une structure et un environnement: quand il est sain, on n'y porte pas attention; s'il vient à manquer, tout le monde en souffre.

Canada d'aujourd'hui

Imprimé en Belgique par Brepols, Turnhout.



Pourquoi la chasse aux phoques ?

Dans l'est du Canada, les chasseurs sont en majorité établis dans la moitié nord de Terre-Neuve, dans le sud du Labrador et sur les îles de la Madeleine (golfe du Saint-Laurent). La chasse se pratique à un moment de l'année où le climat interdit toute autre activité de pêche. Sur la côte nord-est de Terre-Neuve, il y avait, au cours du premier trimestre de 1976, plus de 17 p. 100 de chômeurs et les deux mois suivants le taux de chômage s'est élevé, dans certains villages de pêcheurs, à plus de 90 p. 100. La chasse aux phoques est pour les habitants défavorisés de cette rude région du Canada une activité saisonnière qui leur permet de gagner quelques centaines ou quelques milliers de dollars. C'est en outre une tradition dans ces régions où les premiers colons, qui étaient des pêcheurs, se sont installés en raison de l'abondance des produits de la mer. Une étude effectuée en 1976 indique que la majorité des chasseurs de phoques étaient âgés de 25 à 44 ans, qu'ils avaient vécu 34 ans en moyenne dans leur village, que plus de 80 p. 100 d'entre eux étaient mariés et avaient un revenu annuel brut d'environ 7 500 dollars pour subvenir aux besoins d'une famille comprenant en moyenne 3,5 personnes. La chasse aux phoques a apporté, en 1976, quelque 5,5 millions de dollars à l'économie régionale de l'Atlantique. Les pêcheurs terriens gagnèrent 230 dollars en moyenne; ceux qui étaient à bord de petits bateaux 1 250 dollars et ceux qui se trouvaient sur de grands bateaux 2 400 dollars. Fallait-il priver ces hommes pauvres d'un apport leur permettant d'améliorer les ressources de leur famille à un moment de l'année où ils ne peuvent trouver aucun travail? Les pouvoirs publics ne l'ont pas voulu, estimant que les phoques constituent une ressource naturelle, au même titre que les poissons, les homards ou les castors, qui doit en conséquence être exploitée humainement à un niveau assurant aux chasseurs un revenu honnête tout en sauvegardant l'espèce et en préservant l'équilibre écologique, par la prise en considération des relations entre espèces en tant que compétitrices, prédatrices ou proies. ■

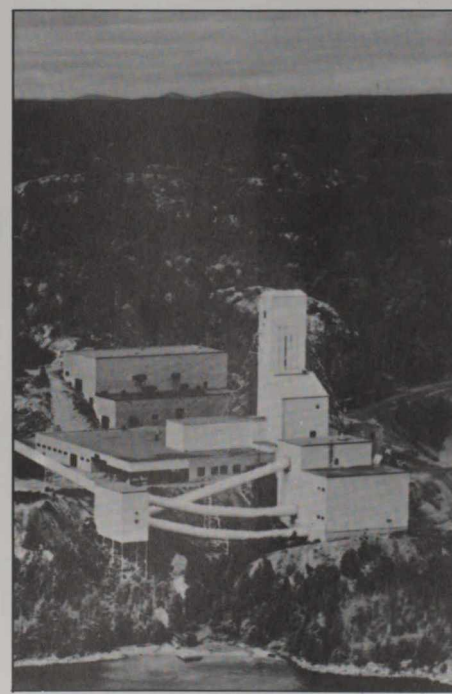
A la recherche de l'uranium

L'étude des ressources du Bouclier canadien.

En 1977, il y avait au Canada six mines d'uranium, quatre en Ontario et deux dans le nord de la Saskatchewan, d'où 5 953 tonnes d'uranium étaient extraites. Les gisements uranifères les plus vastes, qui sont faits de conglomérats, de galets et de quartz, se trouvent dans la région d'Elliot-Lake, à mi-chemin entre Sudbury et Sault-Sainte-Marie, près de la rive nord du lac Huron (Ontario). Un peu moins de 10 p. 100 de la production ont été utilisés pour répondre à la demande intérieure; le reste a été exporté, surtout vers le Japon, l'Europe occidentale et les Etats-Unis. Il n'en demeure pas moins que les besoins internes du Canada en uranium atteindront en 1985 environ 20 p. 100 de la production prévue à cette date. Le gouvernement fédéral a d'autre part exigé que le pays s'assure une réserve de trente ans de combustible nucléaire pour alimenter tous les réacteurs actuels ou qui seront mis en service au Canada d'ici dix ans. Compte tenu des ressources connues, la production canadienne d'uranium pourrait atteindre 12 500 tonnes en 1985. De la découverte de nouveaux gisements dépend une production supérieure (1).

En 1973, un programme fédéral-provincial de recherche de l'uranium était lancé. Il visait à indiquer à l'industrie minière les zones du territoire canadien où les chances de découvrir des gisements d'uranium étaient les meilleures. Il devait permettre aussi de fournir au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux des données systématiques et uniformes à l'échelle nationale pouvant servir de base à l'inventaire des ressources. A l'automne 1974 était constitué par le gouvernement fédéral un groupe d'évaluation des ressources en uranium, chargé de déterminer chaque année les ressources du pays.

Il y a donc déjà plusieurs années que des groupes de chercheurs de la Commission géologique du Canada ont



Exploitation dans une région typique du Bouclier canadien (Elliott Lake, Ontario).

entrepris des travaux afin de développer de nouvelles techniques d'exploitation pour les minéraux radioactifs. Selon M. Yvon Maurice, géochimiste de la Commission géologique et responsable des opérations dans le nord et l'est du Bouclier précambien(2), la recherche se fonde sur l'application de méthodes qui sont de deux types, géophysique régionale et géochimie régionale, selon la nature du terrain ou le relief. →

1. Le Canada assure actuellement 20 p. 100 de la production mondiale d'uranium.

2. Le Bouclier précambien ou Bouclier canadien couvre plus de 4,5 millions de kilomètres carrés, soit huit fois la superficie de la France. C'est un socle puissant formé de roches très anciennes qui encercle presque totalement la baie d'Hudson. Il affecte la forme d'une grande cuvette, déprimée au centre et relevée inégalement sur les bords. On le divise en trois zones principales: au nord, la province de Churchill; au sud, celle du lac Supérieur; dominant la rive nord du Saint-Laurent, la province de Greenville. Le Bouclier, qui possède d'immenses ressources minières, est notamment très riche en minerais métalliques.

A la recherche de l'uranium

Les observations aériennes spectrométriques aux rayons gamma sont utilisées lorsque la roche est assez bien exposée en surface et que le terrain est peu accidenté. On emploie le système expérimental Skyvan, qui fait l'objet de recherches intensives depuis six ans. L'appareillage électronique est d'une précision et d'une sensibilité remarquables: le système utilise un volume de cristaux d'iodure de sodium de plus de 50 000 centimètres cubes, ce qui est considérable dans ce genre de levés. En général, l'espacement des lignes de vol est de 5 kilomètres et l'altitude de 122 mètres. A la fin de 1977, environ 1,5 million de kilomètres carrés avaient été ainsi survolés dans le cadre du programme fédéral-provincial de recherche de l'uranium. La plupart des levés avaient été effectués au-dessus du Bouclier précambien, surtout dans les Territoires du nord-ouest, au Manitoba, en Saskatchewan et en Ontario, ainsi que dans la zone située au nord du lac Athabasca (Alberta) et en deux points du Québec. Hors du Bouclier précambien, là où les conditions de surface le permettaient, des levés furent effectués au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Ecosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard. On songe à utiliser, à l'avenir, un système hélicoptère qui permettrait l'observation de terrains plus accidentés.

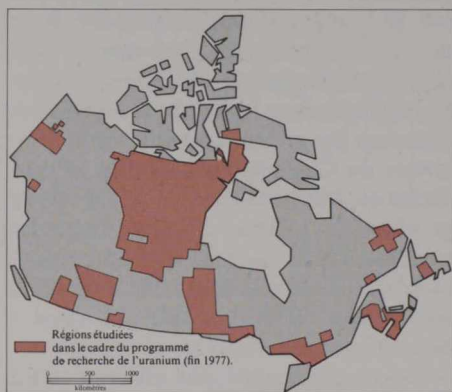
Lorsque le terrain a un relief inégal ou que la roche est recouverte de dépôts quaternaires, on a recours à des méthodes géochimiques. On les emploie aussi, de préférence aux méthodes spectrométriques, lorsqu'on suppose la présence de gîtes métallifères. Tandis que les procédés spectrométriques ne visent que la prospection d'éléments radioactifs, les procédés géochimiques permettent en effet une exploration plus complète des ressources du sous-sol.

Les techniques de géochimie régionale sont très variées. Toutes obéissent cependant au principe selon lequel une masse enrichie en uranium ou en d'autres métaux et qui subit une dégradation du fait des agents qui modifient les conditions atmosphériques, influence le milieu secondaire environnant (eaux météoriques, sols, végéta-

tion, atmosphère, etc.). En analysant ces matériaux, il est possible de déterminer des zones de concentrations métalliques anormales et d'en déterminer l'origine.

Dans les terrains montagneux de la Colombie-Britannique et du Yukon, ainsi que dans les provinces maritimes (3), on pratique l'échantillonnage des eaux et des sédiments fluviaux. En deux ans (1976 et 1977), cent mille kilomètres carrés en Colombie-Britannique et plus de soixante-dix mille kilomètres carrés au Yukon ont été échantillonnés. Un levé complet des sédiments de ruisseaux de l'Île-du-Prince-Édouard a aussi été effectué.

Il existe aux États-Unis un type de gisements d'uranium assez répandu que les spécialistes recherchent au Canada, en particulier dans les provinces maritimes et dans les Prairies. Il s'agit



de gisements associés aux grès continentaux. Ces dépôts sont en général stratiformes et de faible profondeur, mais leur présence peut rarement être décelée en surface. Dans les zones où l'on soupçonne ce type de gisement, on emploie une méthode géochimique qui consiste à analyser les aquifères profonds en échantillonnant l'eau des puits. Les échantillons recueillis sont analysés pour l'uranium et ses dérivés gazeux, le radon et l'hélium. On les dose en outre pour le cuivre, le plomb, le zinc, et on obtient certains paramètres utiles à l'interprétation, tels que la teneur en oxygène, en fluor, en méthane, en bicarbonate. Ont été examinés de cette façon quelque 25 000 kilomètres carrés du bassin carbonifère des provinces maritimes et près de 18 000 kilomètres carrés dans le sud-ouest de la Saskatchewan.

Dans le Bouclier précambien et à Terre-Neuve, on utilise une méthode tout à fait différente. Les ruis-



Etude géologique dans un secteur en prospection.

seaux étant difficiles d'accès dans ces régions, on échantillonne l'eau et les sédiments des lacs à partir d'un flotteur d'hélicoptère. Chaque échantillon d'eau est analysé pour l'uranium et le fluor et on détermine son degré d'acidité. Les sédiments sont dosés pour douze éléments: l'uranium, le cuivre, le plomb, le zinc, le fer, le manganèse, l'arsenic, le molybdène, l'argent, le mercure, le cobalt et le nickel. A la fin de 1977, des levés de ce genre avaient été effectués sur 410 000 kilomètres carrés du Bouclier précambien dans les Territoires du nord-ouest, au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario et au Labrador, et sur 17 400 kilomètres carrés de l'île de Terre-Neuve. La technique d'échantillonnage des lacs mise au point par la Commission géologique du Canada est efficace, elle requiert un minimum de temps et elle fournit des échantillons d'excellente qualité. On travaille maintenant dans le Bouclier au rythme de 220 à 225 kilomètres carrés à l'heure.

Les résultats de la recherche sont publiés par les autorités fédérales et provinciales sous la forme de cartes au deux cent cinquante millièmes éditées pour chacun des douze paramètres géochimiques et des neuf paramètres géophysiques. Les résultats géophysiques sont aussi disponibles sous forme de profils, qui donnent une information plus détaillée que les cartes. Le cinquième environ du territoire canadien était couvert à la fin de 1977 dans le cadre du programme fédéral-provincial de recherche de l'uranium. On compte avoir réussi à couvrir dans cinq ans les trois quarts du Canada.

3. Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Île-du-Prince-Édouard.

Sculpture actuelle

Soixante-cinq artistes présentés en Europe.

■ Pour fêter son cinquantième anniversaire, la Sculptors Society of Canada a mis sur pied, dans le cadre de la dixième conférence internationale de la sculpture organisée à Toronto l'été dernier, une exposition groupant les œuvres de soixante-cinq de ses membres, qui ensuite a itinéré à Londres, puis à Paris et à Bruxelles au cours de l'automne (1).

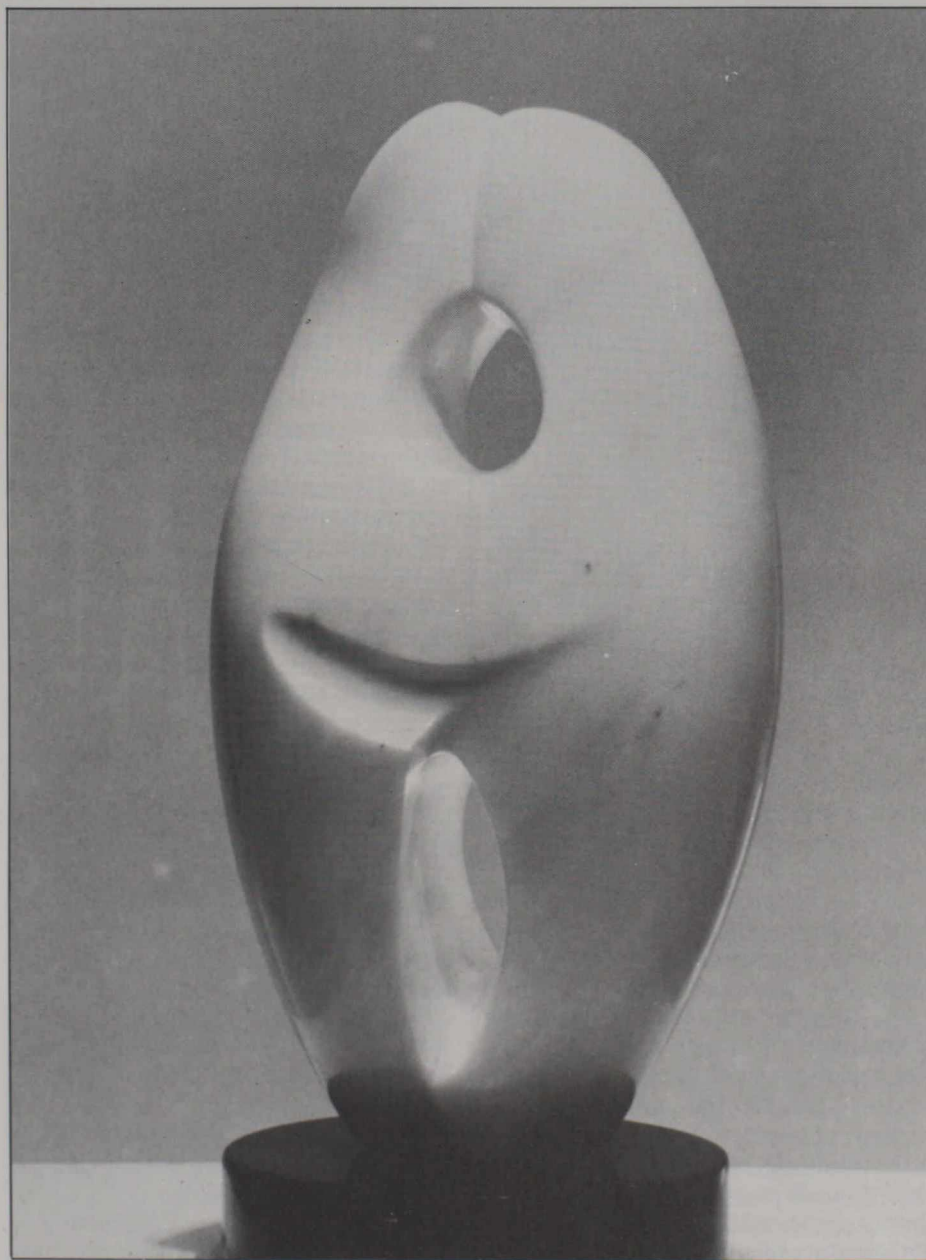
Le sectarisme a été ici banni. Pas d'anathème prononcé contre telle ou telle école. Pas la moindre exclusive. On s'est interdit d'interdire. Toutes les tendances, tous les thèmes ont été acceptés. Le figuratif côtoie l'abstrait, le conformisme l'humour, l'académique la libre recherche. Même chose du côté des matériaux: le bronze, l'aluminium, le polyester, l'acier, l'albâtre, le jade, le marbre... On a voulu donner une image fidèle de ce qui se fait en matière de sculpture au Canada et qui est aussi divers que le pays lui-même et on a estimé que toute expression individuelle était valable pourvu qu'elle satisfasse à un indispensable souci de qualité. Hommage doit être rendu à cet esprit de tolérance de la Sculptors Society of Canada.

Bien sûr, cet éclectisme fait que vous ne pouvez pas tout aimer dans une telle exposition. Comme, au surplus, il s'agit d'une présentation de soixante-cinq œuvres de soixante-cinq artistes, nous ne nous arrêterons ici qu'aux œuvres qui ont retenu plus spécialement notre attention-compte tenu de nos intérêts, de nos goûts et sans doute de nos inévitables préjugés.

Nous nous sommes arrêté, à cause de leur humour, devant «Temples d'argent» de Stogre, et surtout devant la très caustique «Banque suisse» de Fred Powell. «Venus flytrapper» de Lightman, plumes d'oies blanches dans une grosse boule de phare, nous a séduit, encore que les pieds très kitsch qui prolongent l'armature métallique du phare nous aient paru regrettables. Le

bois, assez curieux, de Jacob Dagsy intitulé «Cité en ruines» nous a intéressé par son côté intuitif. On a l'impression que cette œuvre sensible et sans prétention s'est construite, sans idée préconçue, au cours du travail de l'artiste. Nous avons apprécié le remarquable bronze de Hans Schleh, «Abstrait», travaillé d'une pièce. Nous

avons reconnu le sérieux d'un bronze de Léonard Oesterle, «Debout», mais pourquoi avoir fait reposer sur un élément formant socle, lourd et mal proportionné, l'élément supérieur élancé et bien équilibré? Ne se suffisait-il pas à lui-même? Avec ses deux ailes de tomahawk ou de grand oiseau prédateur, «Warrior Idol» de David Enn,



Cara Popesco, Philémon et Baucis

1. «Sculpture Canada 78»: Centre culturel canadien de Paris en septembre et octobre derniers; Centre culturel et d'information, ambassade du Canada, Bruxelles, en novembre.

Sculpture
actuelle

→ petite sculpture dépouillée de jade vert, nous a fait rêver aux mythes indiens. Mais nous avons surtout beaucoup aimé quatre œuvres qui, à nos yeux, suffiraient à justifier l'exposition: une sculpture solide et apaisante d'Ethel Rosenfield, taillée dans une pierre calcaire d'un très beau grain, que l'on nomme indienne au Canada; une œuvre de petites dimensions intitulée «Virtuelle relation» de Charles Daudelin, très belle composition où deux volumes aux lignes très pures et aux



William McElcheran, les Passants

surfaces modulées avec une infinie subtilité enserrant l'espace qui les met en relation dans une unité parfaite; un magnifique marbre intitulé symboliquement «Philémon et Baucis» de Cara Popesco qui, à force d'harmonie, fait rêver, comme la sculpture de Brancusi, comme la sculpture d'Arp, à une harmonie universelle, fondement et finalité de toute chose (Arp disait qu'une harmonie était nécessaire pour sauver le monde d'une confusion sans borne); une œuvre poignante, intense et douloureuse, enfin, de Marcel Braitstein, faite d'un prodigieux écoulement de mousse de latex qui rongé, visant à la détruire, une très belle et dure structure d'acier. Est-ce prophétique?

La lutte contre le sous-développement

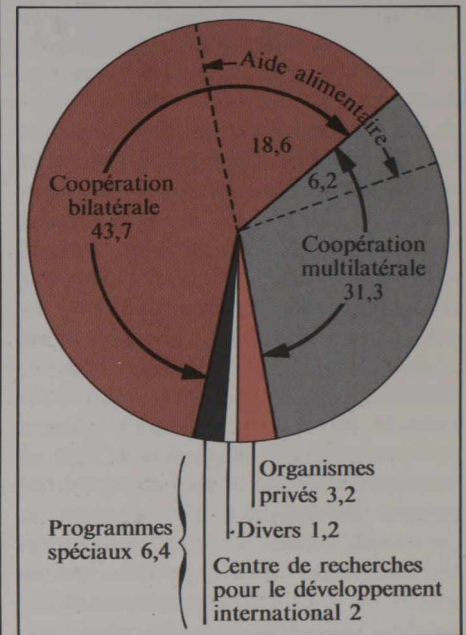
Les programmes canadiens visent à seconder les efforts du tiers-monde.

■ La pauvreté divise le monde en deux camps inégaux. Il y a, d'une part, les pays riches (une vingtaine, dont le Canada) dont les habitants jouissent d'un haut niveau de vie, d'autre part les pays en voie de développement (plus d'une centaine) où les trois quarts de la population mondiale ne disposent que du quart des richesses et où le revenu annuel de de la plupart des familles ne dépasse pas trois cents dollars. Ce qui est encore plus grave, peut-être, c'est le constat que le sous-développement de la majorité de l'humanité est en relation directe avec le surdéveloppement de la minorité des pays nantis.

Depuis la crise du pétrole, un clivage s'est établi, à l'intérieur même du tiers-monde, entre les pays producteurs de pétrole ou d'autres matières premières telles que le cuivre, le phosphate, l'uranium, et les pays qui n'en ont pas. Désignés sous le nom de «quart-monde» et comprenant 25 p. 100 de la population mondiale, ces pays les plus démunis sont aussi ceux qui sont le plus gravement touchés par la situation économique internationale des dernières années. Très atteints par l'inflation mondiale, par l'augmentation du prix du pétrole et des produits qu'ils importent, par le plafonnement de leurs exportations, ils sont aujourd'hui dans une situation encore plus précaire qu'auparavant. On voit mal qu'ils soient en mesure d'assurer le service de leur dette et de se procurer les produits importés qui sont nécessaires à leur survie et à leur développement sans accroissement de l'appui financier des pays riches.

La recherche de solutions aux problèmes du sous-développement n'est cependant plus l'apanage des pays industrialisés. Les pays du tiers-monde ont clairement fait savoir, au cours des cinq dernières années, qu'ils réclamaient une redéfinition des règles de l'économie mondiale dans une perspective plus équilibrée. Une nouvelle

Répartition globale (en pourcentage) des fonds canadiens de coopération (5,15 milliards de dollars) de 1966 à 1976.



approche tend maintenant à se dessiner, qui va davantage dans le sens des exigences exprimés par les pays en voie de développement. Ainsi que le déclarait le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, «ces pays ne veulent pas de rajustements fragmentaires, mais une restructuration globale de tous les éléments. (...) La réponse des pays industrialisés doit être à la hauteur de cette tâche, et globale dans sa portée» (1). C'est dire que l'objectif d'une meilleure distribution et d'une utilisation plus équitable de la richesse et des ressources mondiales doit être, non seulement atteint, mais dépassé pour en arriver à l'élaboration d'un nouvel ordre global où il sera possible de définir de nouvelles relations économiques, politiques et culturelles.

Dans l'état actuel des choses, mis à part son rôle de puissance moyen-

1. Discours prononcé à Mansion House, Londres, 13 mars 1975.

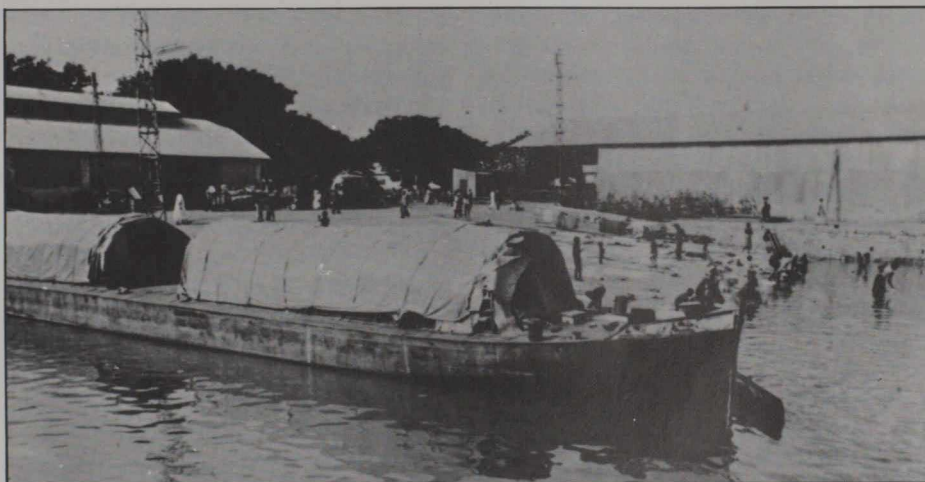
ne et l'incidence de son activité économique sur les pays en voie de développement, le Canada intervient d'abord par le programme d'aide au développement qu'il a créé pour seconder les pays les plus pauvres du monde dans leur marche vers l'auto-suffisance. Ce programme, qui a débuté en 1951, n'a cessé de s'élargir. Il compte aujourd'hui parmi les plus importants programmes de coopération internationale, se traduisant par l'exécution de quelque deux mille projets destinés à satisfaire les besoins prioritaires de plus de quatre-vingts pays par la fourniture de denrées alimentaires, d'engrais, de produits industriels et d'équipements, par l'envoi de coopérants et par l'octroi de bourses d'étude.

En 1976-1977, l'Agence canadienne de développement international, chargée de l'administration du programme public de coopération avec les pays en voie de développement, a affecté 963 millions de dollars à la coopération (contre 903 l'année précédente). Les contributions de l'Agence ont presque triplé de 1970 à 1977. En 1977/1978, elles ont été de 1,1 milliard de dollars. Les crédits sont répartis en programmes bilatéraux, multilatéraux et programmes spéciaux.

La plus grande partie de l'aide bilatérale est réservée à vingt des pays les plus défavorisés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. En Afrique francophone, notamment au Sahel, l'Agence a intensifié ses efforts dans le domaine rural. Des programmes à long terme dans le secteur des infrastructures (transports fluvial, routier, ferroviaire, facilités portuaires, barrages, transport d'énergie, télécommunications), mis en œuvre au cours des dernières années, progressent et se diversifient. Le programme bilatéral de coopération canado-sénégalaise est surtout orienté vers les secteurs de croissance (agriculture, pêche, industrialisation, tourisme), tout en conservant son orientation au niveau de l'enseignement supérieur (Ecole polytechnique de Thiès, Centre d'études supérieures en technique d'information). Le programme canado-malien s'est notamment donné pour objectif de contribuer à la restauration des productions rurales (projet de développement intégré dans la région de Kaartha, adduction d'eau dans quatre centres ruraux), de participer au développement des infrastructures de base

(assistance technique à la navigation entre Bamako et Gao et à la Régie des chemins de fer), de contribuer au développement des ressources minières. Au Cameroun, un projet de prospections géophysiques, dans le but d'inventorier les richesses minérales d'une partie du pays, s'est achevé en 1977; dans le cadre d'un projet d'extension du port de Douala, des travaux

mille kilomètres carrés dans la cuvette centrale du pays, qui devrait permettre au Zaïre d'adopter une politique plus rationnelle d'exploitation des forêts, et d'un programme de formation d'ingénieurs et de techniciens des forêts. Ce ne sont là que quelques exemples de la coopération canadienne en Afrique francophone, où quatre cents projets sont en chantier.



Dans le port de Koulikouro (Mali), sur le Niger, une barge pour le transport des marchandises. Programme de désenclavement.

ont été entrepris en 1976, qui se termineront l'été prochain. Des projets importants ont été également réalisés dans les domaines de la santé et de l'éducation (lycée polyvalent de Bonabéri). Un projet de modernisation de la pêche artisanale est en cours. Deux projets intéressants ont été menés à bien, au cours des dernières années, dans le cadre du programme bilatéral de coopération Zaïre-Canada. Il s'agit d'un inventaire forestier de cinquante

Les programmes d'assistance multilatérale ont l'avantage de permettre le financement de très grands projets, puisque les crédits sont versés à des organismes internationaux. L'apport du Canada est mis en commun avec celui d'autres pays pour épauler des activités de développement dans les diverses régions du tiers-monde.


L'Agence canadienne de développement international affecte également des crédits à des programmes spéciaux. Elle octroie notamment à ce titre des subventions à des groupes de bénévoles canadiens appartenant à des organismes spécialisés dont elle a approuvé les projets: le Service universitaire canadien outre-mer, qui envoie chaque année quelque huit cents bénévoles œuvrer dans les pays du tiers-monde, soit comme enseignants, soit comme médecins, soit encore comme techniciens; le Service administratif canadien outre-mer, qui affecte dans les pays en voie de développement des cadres pour des projets à court terme; Jeunesse-Canada-Monde qui, grâce à son programme d'échanges, permet à des jeunes du Canada et de pays du tiers-monde de vivre ensemble et de travailler en commun à des réalisations régionales de développement.



Niger: lutte contre la malnutrition.

Les échanges interrégionaux

Un aspect du débat sur le fédéralisme.

 Le gouvernement québécois issu des élections de novembre 1976 réclame pour le Québec un nouveau statut qu'il désigne par l'expression «souveraineté-association». Bien que cette notion reste obscure, on peut penser que la souveraineté correspond à l'indépendance politique du Québec et l'association au maintien des relations économiques et commerciales avec les neuf autres

serait de l'intérêt des autres provinces de maintenir et de développer leurs liens économiques actuels avec le Québec en raison de l'intégration étroite qui existe entre les économies régionales. Quelle peut être la valeur de cette prévision?

La façon la plus simple de mesurer l'interdépendance des régions consiste à déterminer la proportion des produits manufacturés qu'elles échangent. En valeur, le Québec a vendu en 1974 plus de 31 p. 100 de ses produits manufacturés aux autres provinces et celles-ci ont écoulé au Québec environ 10 p. 100 de leur production. Pour les industriels de l'Atlantique et des Prairies, le Québec est un marché plus important que ces régions ne le sont pour le Québec. Mais le secteur industriel de ces régions est peu développé, de sorte que la balance commerciale québécoise est excédentaire à leur égard. Quant à la Colombie-Britannique, elle n'a vendu au Québec en 1974 que 1,7 p. 100 de ses produits manufacturés.

Reste l'Ontario, le "géant" canadien sur le plan économique. En 1974, il a absorbé plus de 20 p. 100 de la production industrielle québécoise alors qu'il vendait au Québec 12 p. 100 de sa propre production. Les relations commerciales de l'Ontario ne se font d'ailleurs pas essentiellement avec le Québec, mais avec l'ensemble des autres provinces. Un Canada réduit à neuf provinces se structurerait sur le plan économique: l'Ouest et l'Atlantique, principaux clients industriels de l'Ontario, chercheraient à valoriser leurs produits au détriment des échanges ontario-québécois. Il est donc peu probable qu'un Québec indépendant parvienne à maintenir la structure actuelle de ses échanges avec l'Ontario, son principal partenaire.

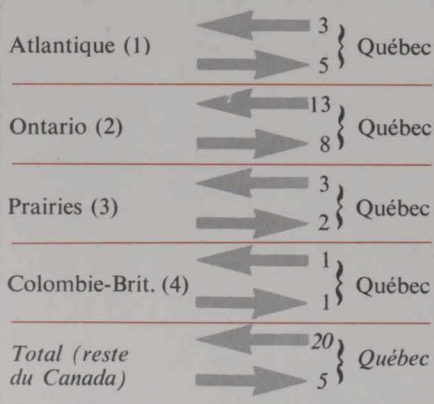
Si l'on replace les échanges commerciaux interrégionaux dans le contexte de l'activité économique globale de chaque région, on observe que les livraisons de produits manufacturés à destination du Québec ont constitué, en 1974, 5 p. 100 de la valeur totale des

biens et services produits par les neuf autres provinces. Elle constituait 8 p. 100 du produit provincial brut de l'Ontario. Au Québec, 20 p. 100 du produit brut était lié à la vente au reste du Canada de produits fabriqués. En fait, la dépendance globale du Québec est plus marquée parce que plusieurs centaines de milliers d'emplois du secteur primaire (mines), du bâtiment et des services soutiennent les industries québécoises de transformation. Aussi estime-t-on que le Québec est, sur le plan industriel, au moins quatre fois plus dépendant des neuf autres provinces canadiennes que celle-ci ne le sont du Québec.

L'opinion selon laquelle les intérêts commerciaux des provinces, spécialement ceux de l'Ontario, rencontreraient ceux du Québec pour maintenir le type actuel de relations avec un Québec indépendant ne paraît donc guère fondée. Le plus gros de l'effort d'ajustement incomberait au Québec, car les réalités du commerce interrégional donneraient au reste du Canada une position très forte. C'est dire qu'un Québec indépendant ne pourrait sans doute négocier qu'un arrangement analogue à l'Accord général sur le commerce et les droits de douane (le Gatt): un Canada restructuré traiterait le Québec, sur le plan commercial, comme tout autre pays étranger.

Les échanges de produits manufacturés entre le Québec et le reste du Canada

en pourcentage du produit brut de chaque région (1974)



1. Atlantique (Terre-Neuve, Ile-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick): 2,2 millions d'habitants - 2. Ontario: 8,26 millions d'habitants - 3. Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta): 3,8 millions d'habitants - 4. Colombie-Britannique: 2,5 millions d'habitants - Québec: 6,23 millions d'habitants. (Recensement de 1976).

provinces canadiennes. La souveraineté-association paraît donc supposer que le Québec pourrait se retirer de la fédération canadienne et maintenir le volume et la croissance de ses échanges avec le reste du Canada. Les partisans de cette thèse estiment en effet qu'il

Emplois créés par les échanges de produits manufacturés entre l'Ontario et les autres provinces, en 1974

	Emplois créés en Ontario par les ventes aux autres provinces	Emplois créés dans les autres provinces par les ventes à l'Ontario
Atlantique	26 900	7 600
Prairies	56 900	8 200
Colombie-Brit.	29 800	5 400
Total partiel	113 600	21 200
Québec	105 800	103 800
Total	219 400	125 000

Canada d'aujourd'hui donne ici un résumé de l'un des chapitres d'une brochure-première de la série «Pour comprendre le Canada» - publiée en octobre dernier par le Bureau fédéral des relations fédérales-provinciales sous le titre «Les réalités commerciales au Canada et la question de la «souveraineté-association».

«Le Temps d'une Vie» de Roland Lepage



Murielle Dutil (Rosana).

Le Théâtre populaire du Québec a présenté en octobre dernier au TNP à Paris, salle Gémier, «le Temps d'une vie», pièce du jeune auteur québécois Roland Lepage, qui apporte au théâtre une bouffée de simplicité. La mise en scène est d'André Pagé, comédien et directeur de la section française de l'École nationale de théâtre du Canada, qui fut sept ans réalisateur à Radio-Canada. Pièce que l'on n'attendait plus: désuète, sorte de mélodrame populaire qui n'est pas honteux de ce qu'il est, limpide et sans tricherie, d'une étrange puissance, et qui force la réflexion aussi bien que l'émotion (1).

«Le Temps d'une vie» illustre en huit tableaux les différents âges (marqués symboliquement par sept tabliers que l'héroïne enfile à chaque tableau devant les spectateurs et par un châle noir de vieille dame) de Rosana Guillemette, paysanne québécoise née sur une terre rude au début du siècle qui, après avoir passé à la ferme presque toute sa vie, termine une existence sans relief, mais aussi obstinée que résignée, à la ville qui lui apporte confort et déracinement.

Il ne se passe pas grand chose dans la vie, désespérément monotone, de Rosana Guillemette, une fermière comme bien d'autres, attachée à sa terre et à sa famille, enfermée dans son devoir quotidien par la tradition, par la religion, par les contraintes sociales si fortes à la campagne; suffisamment, pourtant, pour qu'elle ait entrevu le bonheur, connu l'abandon, caressé des rêves, porté des blessures qui ne cesseront de lui chuchoter à l'oreille. C'est chacun de ces espoirs, chacune de ces blessures, chacune de ces déceptions que Rosana vit sans nulle grandiloquence devant les spectateurs: la mutilation d'une poupée bienaimée par un frère méchant et libidineux; la dernière rencontre avec Willy, garçon de ferme aventureux qu'elle aime et qu'elle tente de retenir; la violence de la déception sentimentale; le mariage sans inclination, parce qu'il faut bien «se faire une raison» et «se marier quand on a vingt-

cinq ans», avec un paysan courageux et honnête, mais fruste; l'obstination à obtenir que ses enfants «aillent au collège», s'élèvent, refusant pour eux l'existence qu'elle a eue; l'expropriation de la terre qu'elle a héritée du père, qui la rend riche mais la voue au déracinement et à la solitude; le rêve caressé de vivre ses vieux jours chez son fils préféré; les dernières années dans un appartement de grande ville où elle se traîne, étrangère et sans but, et où la mort vient la surprendre, seule, en faisant jaillir le souvenir de tout ce qui lui a fait mal. Ainsi se façonne devant le spectateur une Rosana Guillemette d'abord sans défense, puis résignée, âpre, obstinée, lucide, meurtrie.

Ce personnage tenace et désarmé, qui s'accroche et résiste comme personne, Murielle Dutil l'assume avec une justesse et une intelligence qui confondent. Elle est criante de vérité.



Roland Lepage.

Tous les acteurs sont d'ailleurs excellents: André Pagé, père sensible et compréhensif qui n'a cependant jamais pu concevoir qu'une femme ne puisse être mère «autant de fois que Dieu le veut» et a tué son épouse à force de grossesses, Pierre Lebeau, Guy Nadon et Roland Lepage lui-même, qui tient successivement le rôle du mari et du fils aîné, Victorien. Ils sont tous si naturels, si vrais, que les clichés et le nécessaire simplisme de personnages-types disparaissent au point de faire totalement participer le spectateur aux sentiments de ces êtres devenus familiers.

1. «Le Temps d'une vie» avait déjà été présenté au festival d'Avignon en août 1977.



Canada d'aujourd'hui

Transports urbains à Edmonton

Edmonton, capitale de la province d'Alberta, est maintenant la troisième ville canadienne à posséder un réseau ferré urbain. En avril dernier, la municipalité a en effet



Le "métro" d'Edmonton.

mis en service une première ligne, le Northeast Light Rail Transit, qui relie le centre des affaires à la banlieue nord-est, zone résidentielle en pleine expansion. Longue d'un peu plus de sept kilomètres, dont mille six cents mètres en souterrain, la ligne compte cinq stations. Une attention particulière a été apportée aux correspondances avec le réseau d'autobus. Le Light Rail Transit peut assurer le transport de cinq mille à six mille voyageurs par heure dans chaque sens. Desservant le nouveau stade olympique, il a déjà rendu de grands services, en août dernier, au cours des onzièmes Jeux du Commonwealth qui ont attiré à Edmonton plusieurs centaines de milliers de spectateurs.

Navire pour le Grand-Nord

Lancé il y a quelques mois dans un chantier naval du lac Ontario, l'Arctic est un navire de vrac de 28 000 tonnes conçu pour le Grand-Nord. Il est doté d'une double coque, technique qui pourrait être adaptée à la construction des pétroliers, et d'un dispositif spécial qui lui permet de naviguer sur une mer couverte de soixante centimè-



L'Arctic dans les glaces.

tres de glace sans avoir à réduire sa vitesse de croisière de 15 nœuds. Il pourrait ainsi porter de six semaines à six mois la saison de navigation dans l'Arctique. Considéré comme le premier d'une nouvelle génération de vracquiers, l'Arctic est doté d'un laboratoire qui sert à étudier la pression des glaces sur sa coque externe. A l'automne dernier, il a chargé à Resolute-Bay, non loin du pôle Nord magnétique, sa première cargaison de concentrés de plomb et de zinc.

Droit à l'éducation

Un Montréalais, Robert Bigras, a obtenu le premier prix du concours d'affiches ouvert par l'Institut international des droits de l'homme pour annoncer le septième festival international du film des droits de l'homme qui s'est tenu en novembre dernier à Strasbourg. Il s'agissait de concevoir une affiche illustrant le thème du festival: le droit à l'éducation. Le jury, composé de spécialistes des arts plastiques et des droits de l'homme, a eu à juger trois cent quatre-vingt-quinze maquettes présentées par des artistes de trente-deux pays. Robert Bigras, vingt-trois ans, a fait ses études graphiques à l'université du Québec à Montréal.

Energies renouvelables

Une exposition permanente sur les techniques d'exploitation des ressources énergétiques renouvelables a été ouverte à Ottawa. Situé dans le parc des chutes Rideau, devant l'hôtel de ville, le bâtiment qui l'abrite a été construit sur le modèle d'une maison individuelle de taille moyenne. Toutes les ressources énergétiques renouvelables y sont présentées: énergie solaire, éolienne, marémotrice, etc. Le Conseil national de recherches, qui a conçu l'exposition, s'est attaché à montrer la spécificité des solutions apportées à l'exploitation de ces ressources dans le contexte géographique et climatique du Canada.

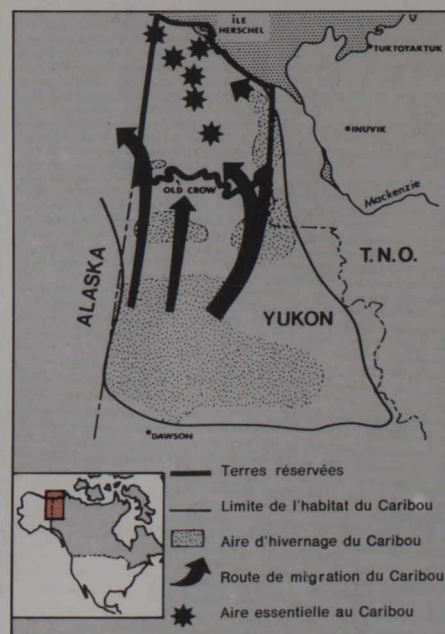
Elections partielles

Quinze élections partielles ont eu lieu, en octobre dernier, en vue de pourvoir des sièges devenus vacants à la Chambre des communes du Canada. Les circonscriptions intéressées, inégalement réparties dans sept des dix provinces canadiennes, comptaient environ 6 p. 100 du corps électoral. Les résultats ont été un net succès pour le Parti conservateur, qui aux Communes constitue l'opposition officielle de-

puis plus de quinze ans. Ce parti a en effet progressé de plus de 8 p. 100 en suffrages exprimés tandis que le Parti libéral perdait près de 11 points. Quant aux sièges, huit sur quinze ont changé d'appartenance: six conservateurs ont remplacé des libéraux tandis qu'un libéral remplaçait, au Québec, un conservateur et qu'un candidat du Nouveau parti démocratique (tendance social-démocrate) remplaçait un conservateur à Terre-Neuve. Les quatre sièges libéraux renouvelables dans l'agglomération de Toronto sont passés aux conservateurs, de même que le siège libéral renouvelable à Ottawa. M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre depuis 1968, dispose toujours aux Communes d'une solide majorité, le Parti libéral, qu'il dirige, détenant à lui seul 136 sièges sur 264 (parti conservateur: 97). Antérieurement aux élections partielles, il avait annoncé la tenue d'élections générales au printemps prochain.

Parc naturel

Le gouvernement canadien a décidé de réserver un territoire de près de quarante mille kilomètres carrés, dans le nord du Yukon, en vue de créer un premier «parc naturel national». La région, qui compte des gisements archéologiques et paléontologiques, comprend certains des meil-



L'habitat du Caribou

leurs habitats arctiques d'oiseaux aquatiques et abrite la harde de caribous de la Porcupine (cent dix mille à cent quarante mille têtes). Le nord du Yukon est l'un des rares points du globe où l'on puisse observer à la fois, à l'état naturel, les toundras arctique et alpestre et la forêt boréale.